



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9861^e séance

Mardi 18 février 2025, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidents : M. Geng Shuang/M. Sun Zhiqiang (Chine)

Membres :

Algérie.....	M ^{me} Ramdoun
Danemark.....	M ^{me} Landi
États-Unis d'Amérique.....	M ^{me} Postel
Fédération de Russie.....	M. Grudinskiy
France.....	M ^{me} Morghad
Grèce.....	M. Stamatekos
Guyana.....	M ^{me} Savory
Pakistan.....	M. Asif Khan
Panama.....	M ^{me} Caballero Martiz
République de Corée.....	M. June Byoung Park
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord..	M. Kriss
Sierra Leone.....	M ^{me} Karim
Slovénie.....	M ^{me} Carli Sitar
Somalie.....	M. Abdullahi Yusuf

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Pratiquer le multilatéralisme, réformer et améliorer la gouvernance mondiale

Lettre datée du 3 février 2025, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2025/78)

* Nouvelle publication, le 30 avril 2025, pour raisons techniques.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 heures.

Le Président (*parle en chinois*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui.

Il y a quelques années encore, il y avait un débat animé sur la question de savoir si le monde devenait davantage multipolaire. Ce débat est essentiellement clos, et tout le monde reconnaît que l'ordre mondial est effectivement multipolaire. La question est de savoir ce que nous en faisons. De nombreux acteurs voient dans cette multipolarité croissante le signe d'un monde plus dangereux et plus instable. Si les pôles sont nombreux, l'argument avancé est que les risques de désaccord entre eux augmentent, de même que les points de défaillance du système. Pourtant, l'histoire nous montre que ce n'est pas nécessairement le cas. L'une des plus longues périodes de paix en Europe a précisément été le siècle qui s'est écoulé entre le Traité de Vienne et le début de la Première Guerre mondiale, alors que le système hégémonique européen était multipolaire. De même, la période de détente pendant la guerre froide — un système strictement bipolaire — a été rendue possible, en grande partie, par un moment de multipolarité où les États-Unis, l'Union soviétique, l'Europe occidentale et le Mouvement des pays non alignés sont parvenus à mettre en place des configurations qui ont permis d'atténuer les tensions liées à la guerre froide.

Il est manifestement possible qu'un ordre multipolaire soit stable et pacifique. La différence entre un ordre multipolaire stable et un ordre instable tient en un mot : diplomatie. Et sa base doit rester le droit international et le dialogue. La diplomatie, par le biais du système des congrès, a permis à l'ordre post-napoléonien de demeurer relativement pacifique en Europe. Des efforts diplomatiques intenses de haut niveau ont également alimenté le système multipolaire pendant la période de détente. La manière dont nous pratiquons la diplomatie est également importante. La diplomatie plus institutionnalisée du XIX^e siècle, avec ses congrès et ses sommets réguliers, semble avoir mieux fonctionné et duré plus longtemps que la diplomatie *ad hoc* du XX^e siècle, qui a finalement cédé la place à la nouvelle guerre froide dans les années 80.

L'une des raisons pour lesquelles la multipolarité n'a peut-être pas prospéré à la fin du XX^e siècle est que l'ONU a été reléguée à un rôle secondaire. Elle ne disposait pas d'un cadre institutionnel plus solide, ce qui l'a rendue vulnérable aux vents politiques contraires de la décennie suivante. Sachant qu'un véritable système multipolaire est en train de prendre forme, notre défi consiste à nous pencher sur l'architecture de la multipolarité. Cela signifie essentiellement qu'il faut veiller à ce que l'ONU soit adaptée à son objectif et soit véritablement multilatérale et multiculturelle. Il faut également s'appuyer sur d'autres organisations régionales et plurilatérales qui peuvent travailler avec l'ONU et prendre en compte la contribution des accords régionaux, sous-régionaux et bilatéraux à la prévention et au règlement pacifique des différends.

Pour que l'ordre multilatéral soit stable et pacifique, nous envisageons une architecture à trois niveaux, avec une ONU réformée, au sein de laquelle tous les pôles du système sont représentés au niveau des principaux organes décisionnels ; un réseau d'accords interrégionaux renforcés, tels que le Groupe des 20 (G20) et le groupe BRICS Plus, qui peut apporter sa contribution soit dans des domaines thématiques soit au renforcement de la coopération entre ses membres et la communauté internationale dans son ensemble ; et enfin, la mise à contribution des organisations

régionales, qui doivent pouvoir communiquer de manière fluide entre elles et avec les niveaux supérieurs, en apportant leur expertise locale et en contribuant à désamorcer les tensions avant qu'elles ne s'aggravent au niveau mondial.

Nous assistons actuellement à une refonte de l'ordre international. Les processus historiques s'accroissent, et cette tendance est marquée par une forte instabilité et une rupture progressive du consensus au sein du système de sécurité collective mis en place après la guerre froide. Dans un environnement marqué par des rivalités géopolitiques croissantes, les grandes puissances se concentrent sur le renforcement de leurs capacités stratégiques, en investissant dans des armes et des technologies militaires de pointe et en s'assurant un accès aux ressources essentielles. Ces tendances ont des retombées sur le multilatéralisme, car elles accentuent la polarisation et relèguent au second plan des débats importants sur des questions mondiales liées à la paix et au développement durable. Nous devons réaffirmer notre attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme, ainsi qu'à un ordre international qui sert les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale.

En 2024, le Brésil a fait de la réforme de la gouvernance mondiale l'une des trois priorités de sa présidence du G20. À la deuxième réunion des Ministres des affaires étrangères du G20, qui était ouverte à tous les États Membres pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale en 2024, le Brésil a lancé un appel à l'action pour promouvoir la mise en œuvre de la proposition de réforme de la gouvernance mondiale par des mesures concrètes, allant au-delà du Sommet de l'avenir. Nous invitons tous les États Membres à examiner cette proposition avec attention.

Pour terminer, les institutions dont nous disposons aujourd'hui, aussi imparfaites soient-elles, nous placent déjà dans une meilleure position qu'au cours du XX^e siècle. Notre tâche consiste maintenant à trouver des moyens de les adapter afin qu'elles soient en mesure de faciliter une diplomatie efficace, qui est nécessaire pour notre nouvel ordre multipolaire. Si nous parvenons à mobiliser à la fois le dynamisme diplomatique des époques de multipolarité passées et les institutions solides mises en place au cours des dernières décennies, nous pourrions poser les fondements d'une architecture multipolaire qui peut être réellement pacifique, stable et à même de générer la prospérité à laquelle toutes nos nations aspirent.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à remercier sincèrement la République populaire de Chine, un pays ami, de sa présidence avisée du Conseil de sécurité pour ce mois et d'avoir organisé cette importante séance aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général de son excellente proposition en faveur du renforcement de l'action multilatérale.

Depuis sa création, l'Organisation joue un rôle central et indispensable dans la prévention et la maîtrise des conflits et dans la promotion du multilatéralisme, des droits humains et du développement durable. Toutefois, l'évolution du contexte mondial actuel pose des problèmes nouveaux et complexes, qui exigent un engagement renouvelé en faveur du renforcement de l'efficacité du multilatéralisme dans le traitement de toutes les questions qui préoccupent la communauté internationale. Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer les partenariats entre les États, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé pour relever les défis actuels et apporter des solutions durables et inclusives. Face à l'évolution rapide de la situation internationale, le Pacte pour l'avenir, adopté par l'Assemblée générale en septembre (résolution 79/1), constitue un cadre essentiel pour promouvoir la réforme et l'amélioration du système de gouvernance mondiale. Toutefois, si nous voulons concrétiser cet engagement, il est impératif de mener des réformes fondamentales pour améliorer

l'efficacité des institutions multilatérales, en particulier de l'ONU, afin qu'elles soient en mesure d'affronter les problèmes qui se posent en matière de paix et de sécurité internationales et de fournir les ressources nécessaires pour soutenir les initiatives de développement et l'action humanitaire, en particulier pour les pays les plus vulnérables face aux crises, aux conflits et aux vagues de réfugiés.

Dans ce contexte, c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons donc renforcer l'unité et la solidarité du Conseil pour garantir une mobilisation efficace, rapide et décisive face aux crises mondiales. L'approche consensuelle doit être renforcée au sein du Conseil, en donnant la priorité au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et à l'application du principe de responsabilité. Le Conseil et l'Assemblée générale doivent coopérer davantage, comme le prévoit la Charte des Nations Unies, et l'Assemblée doit renforcer son rôle en matière de paix et de sécurité, en particulier lorsque le Conseil n'est pas en mesure d'agir. D'autre part, les membres permanents du Conseil doivent éviter de recourir au veto, qui entrave les travaux du Conseil. En outre, le développement de la coopération entre le Conseil, les organisations régionales et les autres parties prenantes contribuera grandement à renforcer la paix et la sécurité et à améliorer l'efficacité du Conseil face aux défis et aux menaces en constante évolution.

Dans ce contexte, nous ne devons pas fermer les yeux face à l'aggravation de la crise humanitaire à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, où les vagues de violence incessantes et l'absence de solution politique exposent la paix et la sécurité internationales à de graves risques. Il est donc essentiel que le Conseil de sécurité agisse avec détermination pour maintenir le cessez-le-feu à Gaza, conformément à la résolution 2735 (2024), et pour garantir une cessation des hostilités en Cisjordanie, la protection des civils et l'acheminement d'une aide humanitaire nécessaire, urgente et durable. Il faut aussi engager un véritable effort international pour relancer le processus de paix et garantir les droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à la liberté, à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur son territoire national, conformément à la solution des deux États.

Nous insistons sur le droit de retour des réfugiés palestiniens et sur leur droit à être indemnisés, conformément aux résolutions de l'ONU. Nous soulignons en outre que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est irremplaçable, et qu'il est indispensable pour fournir des services essentiels, qui représentent une bouée de sauvetage pour près de 6 millions de réfugiés palestiniens en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, en Jordanie, en Syrie et au Liban. Nous rappelons qu'il est urgent que le Conseil de sécurité appuie l'UNRWA afin de lui permettre d'exécuter pleinement son mandat. L'Office reste le seul organisme capable de remplir son rôle vital : fournir des services essentiels indispensables aux réfugiés et aider les Gazaouites à faire face à la catastrophe humanitaire qui continue de s'aggraver.

Face à ces défis, la consolidation de l'état de droit au niveau international reste essentielle pour garantir la stabilité et la justice aux niveaux régional et international. Pour cela, il faut respecter pleinement les règles du droit international, renforcer les mécanismes de règlement des différends, respecter le rôle de la Cour internationale de Justice et appliquer ses décisions. De même, le respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies reste crucial pour protéger la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays et promouvoir le règlement pacifique des différends.

S'agissant de réduire l'écart de développement entre pays en développement et pays développés, notamment la fracture numérique, nous devons adopter une approche globale qui renforce la coopération internationale et permette d'apporter un appui financier et technique durable, en particulier aux pays touchés par un conflit et ceux qui assument le fardeau de ces conflits en accueillant des vagues de réfugiés. Il s'agit notamment d'augmenter les investissements dans les infrastructures numériques,

d'élargir l'accès aux technologies modernes et de renforcer les capacités nationales par des formations et le transfert de connaissances. Pour renforcer la capacité à faire face aux défis mondiaux tels que les changements climatiques, les crises sanitaires et l'insécurité alimentaire, il faut aussi mobiliser des ressources suffisantes et mettre en place des mécanismes de financement équitables qui permettent aux pays en développement de mettre en œuvre des politiques de développement efficaces.

Pour terminer, notre avenir commun dépend de notre capacité à agir collectivement avec vision et détermination. Le système multilatéral doit être revitalisé pour répondre aux aspirations de tous les États. Grâce à la coopération internationale, à la promotion de la paix et de la sécurité et à un engagement ferme en faveur de l'état de droit, de l'égalité, des droits humains et du développement durable, nous pourrions construire un avenir juste, pacifique et prospère pour tous. Tels sont les fondements sur lesquels l'Organisation a été fondée et que nos États se sont engagés à respecter et à mettre en œuvre.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Chaivaivid (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Chine d'avoir convoqué ce débat très important.

Le monde est à la croisée des chemins. Alors que les tensions géopolitiques s'intensifient, nous observons un effritement de la confiance, des engagements et des obligations à l'échelle internationale. Certains remettent même en question le fonctionnement du multilatéralisme, système des Nations Unies compris, et sa capacité à apporter des solutions face aux défis actuels.

Notre séance aujourd'hui est donc une occasion opportune d'engager une réflexion et de renouveler notre attachement à l'ONU et notre détermination à revitaliser le multilatéralisme. En guise de contribution à notre discussion, je voudrais souligner quelques éléments.

Premièrement, nous devons réaffirmer notre attachement au multilatéralisme en respectant la Charte des Nations Unies. Ce n'est que si nous appuyons et respectons tous sans réserve les principes consacrés par la Charte que l'ordre international fondé sur des règles pourra continuer de servir efficacement la cause du maintien de la paix et de la stabilité mondiales. Nous soulignons que le droit, les règles, les normes et les principes internationaux doivent être appliqués sans exception.

Deuxièmement, une approche multidimensionnelle est cruciale pour s'attaquer aux défis mondiaux. Paix, développement durable et droits humains sont étroitement liés. Les organes et organismes de l'ONU, dont le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil des droits de l'homme et le Secrétariat, doivent fonctionner de manière synchronisée plutôt qu'en vase clos. Nous appelons à une coordination et une cohérence accrues à l'échelle du système des Nations Unies.

Troisièmement, un multilatéralisme efficace exige de réformer les structures de la gouvernance mondiale. Une représentation accrue des pays en développement, en particulier dans les instances décisionnelles telles que le Conseil de sécurité, est primordiale pour favoriser l'inclusion et la confiance mutuelle. De surcroît, rationaliser les méthodes de travail au sein du système des Nations Unies permettra de rehausser encore la pertinence et l'efficacité de ses organes et processus, dans un contexte mondial en mutation rapide.

Quatrièmement, une coordination plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est indispensable pour que le multilatéralisme soit plus réactif et ait davantage d'effets. Les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle charnière pour traduire les engagements mondiaux en actions concrètes, tout en intégrant les réalités locales aux processus d'élaboration des politiques au niveau mondial.

Pour la Thaïlande, il est très important que le partenariat entre l'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est soit renforcé, resserré et plus concret, notamment grâce à la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale).

Enfin, nous devons veiller à ce que les différentes enceintes multilatérales soient complémentaires et ne s'excluent pas mutuellement. La Thaïlande entend continuer d'appuyer l'ONU, socle du système international, tout en participant activement et de manière constructive aux autres instances et cadres multilatéraux qui étayent eux aussi nos efforts collectifs en faveur de la paix, de la sécurité et du développement durable.

Pour terminer, la Thaïlande réaffirme son attachement ferme au multilatéralisme. Alors que nous nous apprêtons à célébrer, en octobre, le quatre-vingtième anniversaire de l'ONU, nous sommes disposés à œuvrer avec tous les États Membres et toutes les parties prenantes pour faire en sorte que l'Organisation et d'autres structures multilatérales restent pertinentes et adaptées à leurs objectifs et que, collectivement, nous soyons capables de relever les défis d'aujourd'hui tout en préparant notre avenir commun : un avenir plus pacifique, plus juste et plus durable.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique, et je dirai quelques mots à titre national.

Le Groupe des États d'Afrique remercie la Chine d'avoir organisé ce débat public important et d'autant plus opportun que notre monde est confronté à de nombreux défis, dont certains menacent les fondements du multilatéralisme, incarnés par l'ONU et son acte fondateur, la Charte des Nations Unies.

L'ONU s'apprêtant à célébrer son quatre-vingtième anniversaire, le moment est assurément venu de réfléchir aux prochaines étapes. Aujourd'hui, l'ONU a désespérément besoin d'une nouvelle vision et de nouvelles perspectives, qui sont compatibles avec les nouvelles réalités mondiales. Il faut remédier à ses lacunes et ses insuffisances, et faire fond sur ses réalisations et les préserver. Nous saluons la nomination, hier, du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la réforme, et nous espérons que ses efforts contribueront à l'élaboration de cette nouvelle vision.

Je voudrais présenter brièvement un certain nombre de questions qui, de l'avis de l'Afrique, doivent être abordées dans le cadre de ce débat sur l'avenir.

Premièrement, il est impératif de veiller à ce que le droit international reste le fondement qui sous-tend l'établissement et la gestion des relations entre les États. Nous entendons souvent parler de l'importance du respect de la Charte des Nations Unies et de la nécessité de protéger et de promouvoir les principes qui y sont consacrés. Toutefois, ce discours a été mis à l'épreuve ces dernières années. Les horreurs qui se déroulent au Moyen-Orient depuis plus d'un an et demi, ainsi que les tensions géopolitiques et les conflits croissants dans diverses régions du monde, témoignent du fait que, quelle que soit la rhétorique, les réalités sur le terrain restent difficiles. Si nous voulons créer un ordre international plus juste et plus équitable, nous devons renforcer le droit international, améliorer les dispositifs d'application du principe de responsabilité et faire en sorte que les auteurs de violations répondent de leurs actes.

Deuxièmement, il est difficile d'envisager un avenir marqué par un multilatéralisme renforcé sans réformer nos structures de gouvernance mondiale, au premier rang desquelles le Conseil de sécurité. Le Conseil a démontré à maintes reprises qu'il devait être réformé de toute urgence pour le rendre plus représentatif, plus juste et plus démocratique. L'Afrique a toujours demandé et continue de plaider pour une représentation africaine accrue au sein du Conseil, conformément au consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte, notamment par l'octroi de deux sièges

permanents avec droit de veto aux pays africains. Il s'agit tout simplement d'une question de justice. Le Conseil doit également continuer d'affiner et d'améliorer ses méthodes de travail pour devenir plus transparent et plus inclusif, tout en renforçant le dialogue avec d'autres groupes, organisations et mécanismes régionaux.

Troisièmement, nous ne parviendrons jamais à réformer la gouvernance mondiale sans une réforme véritable et urgente de l'architecture financière internationale, qui n'est plus compatible avec notre époque. L'architecture financière mise en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale est devenue un obstacle qui entrave le développement économique global et empêche de combler le fossé entre les pays du Nord et du Sud. La réforme des institutions financières internationales a été l'un des principaux thèmes abordés lors du Sommet de l'avenir en septembre, et le Secrétaire général continue de déployer tous les efforts possibles pour atteindre cet objectif. Cependant, en l'absence d'une véritable volonté politique de la part des pays développés, l'architecture financière mondiale, telle qu'elle existe actuellement, restera injuste, inéquitable et peu transparente, et continuera de ne pas répondre aux espoirs et aux aspirations de millions de personnes dans les pays en développement, y compris sur le continent africain. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en Espagne en juin, sera l'occasion de concrétiser certaines de ces réformes.

Quatrièmement, les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui sont complexes et évoluent rapidement, ce qui exige la mise en place de cadres multilatéraux flexibles, souples et capables de conserver une longueur d'avance. Les menaces existentielles que constituent les changements climatiques, la cybercriminalité et les catastrophes sanitaires mondiales, ainsi que les possibilités et les défis que représente l'intelligence artificielle, sont autant de questions qui doivent être traitées au niveau mondial, et l'ONU doit prendre la tête de la réponse internationale. Seule l'Organisation peut jouer ce rôle essentiel de manière à renforcer la coopération et à épargner au monde de nouveaux conflits et différends.

J'espère que ce débat contribuera à l'émergence d'idées novatrices et créatives qui renforceront et développeront le multilatéralisme afin d'assurer un avenir meilleur à chacun d'entre nous.

(l'orateur poursuit en arabe)

Je voudrais maintenant, à titre national, poser quelques questions légitimes à tous les membres du Conseil de sécurité. Voulons-nous un avenir dans lequel nous respectons le droit des peuples à l'autodétermination et à l'égalité, ou voulons-nous emprunter la voie de la légitimation de la discrimination, du racisme, de l'occupation, du génocide et du nettoyage ethnique ? Les événements survenus à Gaza depuis près d'un an et demi, et les discours inacceptables, tant sur la forme que sur le fond, au niveau tant international que régional, concernant des propositions qui sont totalement contraires à la Charte des Nations Unies, au droit international et au droit international des droits de l'homme, sont autant de motifs qui suscitent une profonde inquiétude. Allons-nous nous détourner des dispositions de la Charte des Nations Unies qui prônent la coopération internationale comme moyen de régler les différends économiques, ainsi que du système commercial multilatéral représenté par l'Organisation mondiale du commerce, pour revenir à l'ère des guerres commerciales et des mesures unilatérales ? Enfin, voulons-nous vraiment renoncer à la coopération internationale sur des questions telles que les changements climatiques, les migrations, la santé mondiale, la sécurité hydrique et alimentaire et l'intelligence artificielle, pour nous retrouver dans un monde où tout le monde se dispute ?

Je pose ces questions et je suis convaincu que la plupart d'entre nous savent dans quelle direction nous devons avancer ensemble.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Maniratanga (Burundi) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter, au nom de ma délégation, pour la pertinence des sujets abordés lors de la présidence chinoise du Conseil de sécurité au cours de ce mois de février. Je tiens également à exprimer ma profonde reconnaissance à la République populaire de Chine pour l'organisation de ce débat essentiel sur la pratique du multilatéralisme et la réforme de la gouvernance mondiale.

Le thème que nous abordons aujourd'hui est d'autant plus crucial qu'il coïncide avec le quatre-vingtième anniversaire de la fondation de l'ONU. Comme l'a souligné le Secrétaire général, l'ONU a été fondée pour promouvoir la paix, la justice et la dignité humaine. Ces valeurs demeurent plus que jamais indispensables dans notre quête commune d'un monde plus équitable et pacifique. En garantissant la paix et la sécurité internationales après les ravages de deux guerres mondiales, l'ONU incarne à la fois le multilatéralisme et l'espoir d'un avenir plus sûr et stable. Toutefois, tout en saluant ses réalisations, il est important de reconnaître que le monde fait face à de nouveaux défis complexes qui nécessitent une réévaluation et une réforme en profondeur de notre système de gouvernance mondiale.

Premièrement, concernant la pratique du multilatéralisme, les 80 ans de l'ONU nous offrent une occasion précieuse de tirer des leçons et des enseignements. Le multilatéralisme reste indispensable pour résoudre les crises mondiales actuelles. Dans un monde où la mondialisation, les conflits géopolitiques et les menaces transnationales, telles que le changement climatique et le terrorisme, redéfinissent les contours de la sécurité collective, il est impératif de réaffirmer notre engagement envers un multilatéralisme fondé sur le respect des règles et de la justice internationale. Bien que le système multilatéral ait permis à l'ONU de jouer un rôle clef dans la prévention des conflits et la promotion de la coopération, il est évident qu'il doit évoluer pour répondre aux défis contemporains.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité, chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, fait face à des limites évidentes dans sa capacité à répondre aux crises mondiales, souvent exacerbées par des divisions internes et un manque de solidarité. Il est également impératif de remédier à l'injustice persistante envers l'Afrique. À cet égard, le Burundi réaffirme son soutien indéfectible au consensus d'Ezulwini, adopté en 2005 par l'Union africaine, qui exprime la position commune de l'Afrique sur la réforme du Conseil de sécurité. Par ce consensus, l'Afrique revendique deux sièges permanents avec droit de veto, ainsi que des sièges non permanents pour le continent, afin de remédier à sa sous-représentation dans les décisions internationales. Malgré les multiples négociations intergouvernementales sur cette réforme, la réforme du Conseil de sécurité reste bloquée en raison de l'absence d'un consensus entre les grandes puissances.

Troisièmement, le droit international est le fondement de la gouvernance mondiale moderne, mais son autorité est trop souvent compromise. L'inefficacité de l'application des résolutions du Conseil de sécurité et l'ignorance de certains accords internationaux minent l'autorité du droit international et de l'ONU. Il est important de garantir une application uniforme et équitable du droit international afin que tous les pays, petits et grands, soient traités de manière égale et juste. L'arbitraire et les doubles standards nuisent à la crédibilité de nos institutions internationales et doivent être éliminés.

Quatrièmement, les pays en développement, souvent les plus vulnérables, doivent bénéficier d'un soutien accru. La fracture numérique et les inégalités en matière de ressources pour lutter contre les enjeux mondiaux, tels que les changements climatiques, les conflits et la cybersécurité, doivent être réduites. Il est fondamental que ces pays aient une voix plus forte dans les processus de prise de décisions international,

notamment au sein des institutions de gouvernance mondiale. Le système actuel ne répond plus aux exigences d'un monde multipolaire où chaque nation, quelle que soit sa taille, aspire à une représentation équitable dans les décisions internationales. La marginalisation de continents entiers comme l'Afrique empêche une approche véritablement inclusive et juste face aux enjeux mondiaux.

Cinquièmement, face aux conflits armés persistants, aux inégalités économiques croissantes, aux changements climatiques et autres, la gouvernance mondiale s'est montrée incapable de répondre efficacement et de manière concertée. Le blocage des réformes, la paralysie des institutions et l'absence de mécanismes de sanctions crédibles illustrent la nécessité d'une refonte en profondeur du système actuel. Il est urgent de construire un nouvel ordre mondial plus représentatif, où chaque région, en particulier les pays du Sud, pourra faire entendre sa voix et influencer les décisions qui affectent l'avenir de la planète.

Enfin, le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), adopté lors du Sommet de l'avenir en 2024, représente une occasion historique de réformer et revitaliser le multilatéralisme. Sa mise en œuvre effective est essentielle pour répondre aux défis contemporains. L'accent devrait être mis sur la construction d'un système de gouvernance mondial plus juste et plus inclusif, où la coopération internationale cesse d'être une aspiration et devient une réalité bénéfique pour tous, sans exception.

Le Burundi reste profondément engagé en faveur du multilatéralisme et soutient pleinement les efforts visant à réformer et améliorer le système de gouvernance mondiale. Seule une action collective, fondée sur les principes du droit international et la coopération multilatérale, permettra de faire face aux défis mondiaux de manière durable. Tous les États Membres doivent se rassembler pour faire avancer ces objectifs et renforcer notre organisation mondiale afin de garantir la paix, la sécurité et le bien-être des générations futures. Comme l'a dit Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies, la coopération internationale est la seule voie pour parvenir à un avenir pacifique et prospère. Ses paroles résonnent particulièrement aujourd'hui, alors que nous cherchons à réinventer un multilatéralisme véritablement inclusif et efficace.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Tammsaar (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne cet après-midi, et je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Nous nous félicitons du débat important et opportun d'aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé. L'Estonie soutient pleinement le système multilatéral, qui est fondé sur le droit international et qui s'articule autour de l'ONU et de la Charte des Nations Unies. Nous sommes également conscients que le système multilatéral dont nous bénéficions depuis près de 80 ans est de plus en plus remis en question. Pour autant, une écrasante majorité des États Membres de l'ONU s'opposent aux tentatives de faire revivre le concept néocolonial et néo-impérialiste de sphères d'influence, sur la base d'un *modus operandi* fondé sur le principe de la loi du plus fort dans les affaires internationales.

Les droits humains sont un élément indispensable d'un système multilatéral fondé sur le droit international, avec en son cœur l'ONU et sa Charte. L'Estonie, en tant que pays où règne l'état de droit, respecte strictement les principes d'universalité et d'indivisibilité des droits humains, et défend ces principes en tant que candidate au Conseil des droits de l'homme pour la période 2026-2028.

Pour consolider le système multilatéral, nous devons renforcer l'ordre juridique et revitaliser l'ONU. Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale),

que nos dirigeants ont adopté en septembre, est un bon point de départ dans notre cheminement vers l'ONU 2.0, mais le véritable défi est notre détermination à mettre en œuvre ses dispositions.

Nous devons également réformer le Conseil de sécurité, qui est trop souvent dans l'incapacité d'agir en raison des ambitions géopolitiques d'acteurs clefs et de l'exercice abusif du droit de veto. Nous devons améliorer les méthodes de travail du Conseil, mettre en œuvre toutes les initiatives visant à limiter le recours abusif au droit de veto, y compris l'initiative franco-mexicaine et le code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, et aller plus loin dans l'initiative relative au veto. Nous devons veiller à l'application pleine et cohérente de toutes les dispositions de la Charte, en particulier le paragraphe 3 de l'Article 27, qui prévoit que les parties à un différend s'abstiennent de voter sur les décisions du Conseil de sécurité qui s'y rapportent. Nous devons également renforcer le rôle de l'Assemblée générale sur les questions de paix et de sécurité. Le vrai problème ne vient pas d'un manque d'initiatives de notre part mais de l'absence de volonté politique collective de faire avancer la réforme de l'ONU et de défendre résolument les valeurs fondamentales de la Charte. Si nous voulons inverser la tendance au déclin de la pertinence politique de l'ONU, nous devons changer de cap au plus vite.

Je me dois de rappeler à tous les membres présents aujourd'hui qu'en 2014, la Russie a illégalement occupé la Crimée et qu'il y a trois ans, le Kremlin a lancé une agression à grande échelle contre l'Ukraine, en violation flagrante des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La communauté internationale, y compris l'Assemblée générale, a condamné sans équivoque l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Trois ans plus tard, la Russie est toujours l'agresseur et l'Ukraine est toujours la victime de cette agression. Les objectifs de la Russie n'ont pas changé. Elle veut anéantir la nation ukrainienne et rayer l'Ukraine souveraine de la carte. C'est pourquoi nous continuons d'appuyer résolument le droit de légitime défense de l'Ukraine, conformément à l'Article 51 de la Charte. Notre propre expérience montre que les tentatives d'apaiser un dictateur et l'impunité pour les crimes d'agression et les crimes de guerre ne peuvent conduire qu'à plus de crimes et d'effusions de sang. Si nous ne parvenons pas à instaurer une paix juste et durable en Ukraine, les conséquences seront bien plus graves pour le monde entier.

Nous réaffirmons notre appui indéfectible à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales. En soutenant une paix juste et durable en Ukraine – et je tiens à souligner l'importance d'une paix juste – nous défendons la Charte et le droit international. Dans cet esprit, j'encourage tous les États Membres à soutenir le projet de résolution intitulé « Promotion d'une paix globale, juste et durable en Ukraine » (A/ES-11/L.10), qui doit être adopté par l'Assemblée générale le 24 février, date du troisième anniversaire de l'agression de l'Ukraine par la Russie.

L'Estonie s'engage pleinement à apporter sa contribution au renforcement du multilatéralisme et à la réforme de l'ONU afin que l'Organisation reflète les réalités du XXI^e siècle et puisse relever efficacement les nombreux défis et menaces d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Singapour.

M^{me} Ong (Singapour) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important et opportun sur la manière dont nous pouvons renforcer le multilatéralisme au sein du système des Nations Unies. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de ses observations éclairantes de ce matin.

Depuis 80 ans, l'ONU est la pierre angulaire de notre architecture multilatérale mondiale, chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales et de favoriser la

coopération pour trouver des solutions collectives aux problèmes mondiaux. Les États Membres ont récolté les dividendes de la paix, de la sécurité et du développement que l'ONU a contribué à apporter. Aujourd'hui, cependant, le système multilatéral est constamment mis à rude épreuve face à la multiplication des contestations et des conflits géopolitiques. Dans ce contexte, la seule façon d'avancer et de trouver des solutions aux problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui est d'intensifier les efforts pour renforcer le rôle de l'ONU. Comment y parvenir ?

Je voudrais formuler quelques observations à cet égard.

Premièrement, nous devons revenir à l'essentiel et aux buts et principes fondamentaux de l'ONU. Pour les petits États comme Singapour, un système multilatéral fondé sur des règles et reposant sur la Charte des Nations Unies et le droit international est le fondement même de notre survie. Le rôle joué par le Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, au nom des États Membres de l'ONU, est dès lors crucial. Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) fournit clairement les moyens d'avancer afin de rendre l'ONU et le Conseil plus pertinents, plus responsables et plus aptes à remplir leur mission. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour mettre en œuvre et concrétiser les principaux éléments figurant à l'annexe II du Pacte. Il s'agit notamment de renouveler notre engagement en faveur du désarmement, de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, ainsi que de la sûreté et de la sécurité maritimes. Nous devons également nous pencher sur les opérations de paix de l'Organisation afin de déterminer comment les mandats des missions doivent évoluer pour veiller à ce que ces opérations produisent des résultats et à ce qu'elles soient bien accueillies sur le terrain.

Deuxièmement, nous ne pouvons pas discuter du renforcement du rôle et de la pertinence de l'ONU sans aborder la nécessité urgente de réformer le Conseil de sécurité. En particulier, le recours excessif et abusif au droit de veto ou la menace d'y recourir entravent gravement le bon fonctionnement du Conseil, ce qui a pour effet de paralyser et de bloquer ses travaux. Nous appelons les membres permanents à donner l'exemple en défendant la Charte et en respectant le droit international, en se conformant au paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies et en s'abstenant de voter sur les différends auxquels ils sont parties. Par ailleurs, nous appuyons fermement les initiatives qui visent à promouvoir la retenue et la responsabilité dans l'exercice du droit de veto.

Troisièmement, un Conseil de sécurité plus fort et plus réactif doit être capable d'anticiper les crises, plutôt que d'y réagir tardivement une fois qu'elles ont éclaté ou qu'elles se sont aggravées. La prévention des conflits doit occuper une place beaucoup plus importante parmi les outils dont dispose le Conseil. Nous appelons le Conseil à coopérer plus étroitement et plus efficacement avec les autres organes principaux des Nations Unies, tels que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, ce qui pourrait faciliter à la fois l'alerte et l'intervention rapides. La Charte des Nations Unies prévoit également un puissant outil de diplomatie préventive à l'Article 99, qui souligne le rôle important du Secrétaire général s'agissant d'attirer l'attention du Conseil sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Lorsqu'il est saisi, le Conseil doit alors agir rapidement et de manière plus réfléchie, en particulier en cas de catastrophes humanitaires et d'atrocités criminelles.

Enfin, Singapour croit fermement à la nécessité de renforcer le leadership des membres élus, qui constituent la majorité des membres du Conseil. Les 10 membres élus du Conseil de sécurité ont prouvé qu'ils étaient capables de jeter des ponts en cas de divisions entre les membres permanents. Ils doivent être encouragés à jouer un rôle plus actif. Il s'agit notamment de permettre aux membres élus de prendre la direction des dossiers clés du Conseil, en particulier ceux qui concernent leurs régions respectives, où leurs connaissances permettraient au Conseil de mieux anticiper les crises

potentielles et d'y faire face avant qu'elles ne dégèrent en conflits à part entière. Il est tout aussi important que nous nous attaquions aux défis nouveaux et émergents et à leurs effets potentiels sur la paix et la sécurité internationales. Parmi ceux-ci figurent l'intelligence artificielle, les changements climatiques et la sécurité maritime.

À l'approche du quatre-vingtième anniversaire de l'ONU, le Conseil et l'Organisation elle-même doivent s'adapter aux réalités du monde contemporain, sous peine de perdre leur raison d'être. Une ONU plus forte et préparée pour l'avenir exige avant tout un Conseil de sécurité efficace et réactif et une Assemblée générale active. J'espère que le présent débat encouragera les États Membres à prendre des mesures concrètes pour nous assurer à tous et à toutes un avenir de paix et de sécurité, sur la base du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Cela garantira le rôle et l'efficacité de l'ONU pour les 80 prochaines années.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous saluons la présence ce matin de S. E. M. Wang Yi, Membre du Bureau politique du Comité central du Parti communiste chinois et Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de la sagesse avec laquelle vous présidez les travaux du Conseil et nous remercions le Secrétaire général de son exposé détaillé.

Nous nous associons à la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes, ainsi qu'à la déclaration prononcée par la représentante de la Nouvelle-Zélande au nom d'un groupe de 61 États membres.

Notre débat d'aujourd'hui sur la pratique du multilatéralisme, la réforme de la gouvernance mondiale et le respect du droit international, en tant que processus indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales, revêt une importance capitale, d'autant plus qu'en 2025, nous célébrerons le quatre-vingtième anniversaire de la création de l'ONU. C'est une occasion de renouveler notre engagement envers la mission historique qui a été assignée à l'ONU à sa création, à savoir préserver les générations futures du fléau de la guerre, et de bâtir un ordre international juste dans lequel l'ONU joue un rôle de premier plan, en tant que première étape sur la voie du multilatéralisme.

Dans ce contexte, la question du Moyen-Orient, et en particulier la question palestinienne, se distingue comme l'un des défis les plus importants qui n'a pas encore été résolu et qui exige une attention urgente de la part de la communauté internationale. L'État du Qatar n'a cessé d'avertir que la stabilité dans la région et dans le monde ne pouvait être instaurée sans une solution juste et globale à la question palestinienne, conformément à la légitimité internationale, car la Palestine n'est pas une question politique confinée à sa seule zone géographique, mais plutôt un axe majeur qui influe sur la paix et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier.

À cet égard, nous notons que depuis le début de la guerre dans la bande de Gaza, les efforts de médiation déployés par l'État du Qatar, en partenariat avec la République arabe d'Égypte et les États-Unis, ont abouti à la conclusion, le 15 janvier, d'un accord de cessez-le-feu et d'échange de prisonniers à Gaza entre Israël et le Hamas. Nous espérons que la mise en œuvre de cet accord ouvrira la voie au lancement d'un processus politique crédible qui conduira à une paix globale et juste en faveur de la cause palestinienne, en réalisant le droit à l'autodétermination du peuple palestinien frère et en garantissant l'établissement de son État indépendant et souverain sur la base des frontières de 1967.

L'État du Qatar renouvelle son appel en faveur d'une approche globale qui garantisse la prévention des conflits et l'instauration d'une paix durable. Dans ce contexte, l'État du Qatar est fier de ses efforts de médiation, qui ont contribué à la désescalade et au règlement de nombreux conflits. Les efforts de médiation du Qatar reflètent un

engagement concret envers la vision qui sous-tend sa politique étrangère, fondée sur les principes du règlement des conflits par des moyens pacifiques, du dialogue et de la diplomatie préventive, afin de contribuer au renforcement des efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'État du Qatar souligne que l'application du deux poids, deux mesures dans les relations internationales sape l'autorité de l'état de droit au niveau international. C'est pourquoi garantir l'application égale et uniforme du droit international par l'ensemble des pays et des institutions judiciaires internationales doit être un objectif et une priorité pour nous tous. Dans ce contexte, nous renouvelons notre appel à renforcer le rôle du Conseil de sécurité afin qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités principales en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous soulignons dès lors qu'il faut accélérer le processus de réforme du Conseil de sécurité afin de relever les défis liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, l'État du Qatar réaffirme son attachement indéfectible au multilatéralisme. Nous renouvelons également notre appel à accélérer le processus visant à réformer et à améliorer la gouvernance mondiale afin de renforcer notre capacité collective à relever efficacement les défis mondiaux.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Chine d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui.

La Pologne considère le multilatéralisme avant tout comme une coopération fondée sur la confiance et sur des règles équitables et justes, ainsi que sur la conviction qu'il est plus profitable et bénéfique d'œuvrer de concert que d'opter pour une autre solution. Un multilatéralisme efficace doit reposer sur une compréhension profonde des valeurs communes fondées sur les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

L'ordre international actuel, ancré dans l'état de droit, a été créé en réponse aux atrocités et aux ravages de la Seconde Guerre mondiale. Bien que le droit international continue d'être un rempart contre la guerre, la tyrannie et l'injustice, il est constamment sapé et violé. Ses principes soi-disant sacro-saints, tels que l'interdiction de l'emploi ou de la menace de l'emploi de la force, ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale, ont été violés de manière flagrante ces dernières années. Ces violations restent une source d'instabilité et de souffrance dans de nombreuses régions du monde. Dans ma région, l'exemple le plus flagrant de ce phénomène est l'agression à grande échelle menée par la Russie, membre permanent du Conseil, contre l'Ukraine, qui fait peser une menace grave et constante sur l'ordre fondé sur le droit international.

Pour renforcer le multilatéralisme fondé sur la confiance et l'état de droit, nous devons premièrement veiller à l'application du principe de responsabilité pour toutes les violations commises. Il est capital que l'agresseur assume les conséquences juridiques de ses actions illégales. Les tribunaux internationaux jouent un rôle de premier plan en amenant les États et les personnes ayant commis des violations du droit international, y compris des crimes internationaux, à en répondre. Deuxièmement, la communauté internationale doit soutenir les victimes de ces violations. Troisièmement, nous considérons que les organisations internationales, y compris l'ONU, ont un rôle important à jouer dans le renforcement du droit international et la promotion de relations amicales entre les États, sur la base de valeurs et d'intérêts communs. Dans le contexte de la guerre déclenchée par la Russie, nous sommes donc favorables à la création d'un nouveau tribunal spécial pour juger le crime d'agression contre l'Ukraine et d'une commission des réclamations pour l'Ukraine. Nous encourageons également tous les États à adhérer à l'accord sur le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

L'adoption et la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) ne sont pas seulement un succès collectif, mais aussi un signal clair que nous sommes prêts à réaliser des avancées concrètes. La Pologne espère que la mise en œuvre du Pacte permettra d'accroître l'efficacité de l'ONU, notamment en ce qui concerne les travaux du Conseil de sécurité, qui a un rôle particulier à jouer dans l'instauration de la paix et l'atténuation des crises mondiales. Depuis longtemps déjà, un des membres permanents du Conseil, la Russie, viole la Charte des Nations Unies et abuse de son droit de veto, paralysant ainsi le Conseil. Cela ne fait que confirmer la nécessité d'une réforme globale. Le Conseil doit démontrer sa capacité à s'adapter à la dynamique politique mondiale. Premièrement, cet objectif peut être atteint grâce à une utilisation responsable des prérogatives du Conseil telles que le droit de veto. Deuxièmement, la composition du Conseil doit refléter le paysage géopolitique actuel. Troisièmement, ses méthodes de travail doivent être adaptées afin de promouvoir une participation plus équitable de tous les membres du Conseil.

Il ne saurait y avoir de paix sans développement durable et sans solidarité internationale. La Pologne préconise une approche globale du développement, de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix. Nous soulignons qu'il importe de lier ces trois dimensions et d'encourager la participation d'un large éventail de parties prenantes. Nous soulignons l'importance de soutenir la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance, notamment au moyen de réglementations transparentes et de processus électoraux fiables, et de renforcer la résilience grâce à des approches qui mobilisent l'ensemble de l'administration et de la société, afin de faire face aux crises de manière coordonnée. Le développement économique et social durable sur le long terme nécessite des institutions publiques fortes et transparentes, qui sont indispensables pour renforcer la résilience dans tous les domaines, notamment en créant un cadre juridique approprié et un environnement économique adéquat à même d'attirer des capitaux privés pour financer les investissements et répondre aux besoins en matière de développement. Il est primordial d'utiliser divers instruments financiers pour aider les pays partenaires à mettre en place des institutions solides et à assurer une bonne gouvernance.

À l'approche du quatre-vingtième anniversaire de la création de l'ONU, nous savons tous que, en dépit de tous nos efforts, certaines menaces ne pourront jamais être totalement éliminées. Néanmoins, ce qui nous préoccupe dans ce contexte, c'est que certains États ne cherchent pas seulement à remettre en cause l'ordre établi, mais à le renverser complètement. Leur objectif est de restaurer le concert des puissances, de rétablir les sphères d'influence, de ramener l'assujettissement et la dépendance, et de faire revivre les anciens empires. Comme beaucoup d'autres, mon pays a été victime de ces pratiques et aspirations pendant des siècles. En janvier, la Pologne a célébré le quatre-vingtième anniversaire de la libération du camp de concentration nazi allemand d'Auschwitz-Birkenau. Ces moments tragiques nous rappellent ce qui a précédé l'ordre international actuel. N'oublions jamais cet autre sombre scénario.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Van Schalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : La République sud-africaine félicite S. E. M. Wang Yi et la République populaire de Chine pour leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. L'Afrique du Sud remercie la Chine d'avoir appelé l'attention sur les défis persistants qui entravent la pratique efficace du multilatéralisme et sur la nécessité impérieuse de réformer et d'améliorer la gouvernance mondiale, en particulier en ce qui concerne le Conseil de sécurité et son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La République sud-africaine, en tant que membre fondateur de l'ONU et pays qui a bénéficié de la solidarité des Nations Unies pendant les décennies sombres de l'apartheid et de la discrimination, est un exemple des résultats positifs du multilatéralisme. Ce n'est que grâce à une action collective durable et à la solidarité de la communauté

internationale que l'Afrique du Sud a pu véritablement adhérer aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, parmi lesquels le respect du droit international, de la souveraineté et de l'égalité de tous les États-nations, et des droits humains inviolables de tous les peuples. Son engagement en faveur de la coopération multilatérale a permis à l'Afrique du Sud de participer activement aux affaires internationales, notamment à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, où notre pays cherche à promouvoir l'importance de l'action collective et du partage des responsabilités.

Aucun d'entre nous ne peut nier que les États Membres de l'ONU sont tous interconnectés, et font partie du même village planétaire. Les effets négatifs de la violence, de la guerre, de la pauvreté, de la dégradation de l'environnement, de la perte de biodiversité et des changements climatiques touchent l'ensemble de l'humanité. Aucun pays n'a les moyens de faire face seul aux défis mondiaux de l'ère moderne qui exigent des efforts collectifs et la coopération de tous les États Membres. Si l'ONU a engrangé de nombreux succès au cours des 80 dernières années, elle a également essuyé de nombreux échecs, principalement en raison de l'inaction des États Membres et de l'incapacité de certains d'entre eux à faire passer des objectifs collectifs plus larges avant leurs propres intérêts. Il ne faut pas oublier que la force de l'ONU dépend de la bonne volonté, des intentions positives et de la détermination de ses États Membres. Les réussites et les échecs de l'Organisation sont donc ceux de ses Membres.

L'Afrique du Sud exhorte le Conseil à rappeler les engagements pris dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale). Conformément au Pacte, les États Membres se sont engagés à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'usage de la force au profit d'une coopération collective et pacifique, et à œuvrer en faveur d'un monde sûr, stable, pacifique et prospère, qui respecte le droit international, la souveraineté et l'intégrité territoriale, et qui défend l'indépendance politique. Le Pacte reconnaît également la nécessité de moderniser et de revitaliser le système multilatéral, y compris le Conseil de sécurité et les institutions financières internationales, afin de refléter les réalités actuelles de la communauté internationale, de relever efficacement les graves défis auxquels le monde est confronté, et d'obtenir des résultats positifs en matière de prévention et de règlement des conflits.

Lorsque les États Membres envisagent l'avenir du Conseil de sécurité, ils ne doivent pas oublier que les conditions actuelles ne sont pas les mêmes que celles qui prévalaient à l'époque de la création de l'ONU. Il est donc urgent de réformer le Conseil. Seule une réforme concrète du Conseil de sécurité permettra de mener une action collective réussie, qui va au-delà des intérêts nationaux étroits de quelques-uns, en vue de relever les défis mondiaux de plus en plus complexes qui menacent la paix et la sécurité internationales ainsi que le développement durable.

Pour terminer, la République sud-africaine estime qu'une coopération multilatérale positive et collaborative, étayée par un attachement constant au droit international et à la Charte des Nations Unies, reste le meilleur moyen pour la communauté internationale de parvenir à une paix, une stabilité, une sécurité, un développement et une prospérité collectifs et durables.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Llosa (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou, en tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, est convaincu que la paix et la sécurité internationales sont les valeurs suprêmes qui doivent guider l'action commune de la communauté internationale, sur la base du respect de la liberté des peuples et de la défense et de la protection des droits humains, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Mon pays est donc de plus en plus préoccupé par la tendance croissante au scepticisme et au désenchantement quant à l'efficacité de l'Organisation, des sentiments qui s'étendent

également au multilatéralisme et aux autres institutions de la gouvernance mondiale. C'est pourquoi le Pérou souligne la pertinence du thème proposé pour notre débat.

Aujourd'hui comme il y a 80 ans, la nécessité de préserver la paix et la sécurité internationales est un impératif qui ne peut être négligé. La réalité complexe du monde d'aujourd'hui, aux prises avec diverses menaces, représente un formidable défi, peut-être plus encore qu'en 1945, alors que consensus et vision commune prévalaient. Néanmoins, cette situation doit également être considérée comme une occasion de recadrer les efforts des nations pour édifier un monde dans lequel le respect du droit international soit au fondement de la stabilité et du règne de la paix. S'agissant spécifiquement du Conseil de sécurité, il est important de faire avancer son processus de réforme.

Les programmes et mécanismes de l'ONU ont joué un rôle fondamental pour promouvoir le développement, la stabilité et l'inclusion dans le monde entier. Dans les circonstances actuelles, nous devons les renforcer pour en faire des outils plus efficaces et plus transparents, afin qu'ils insufflent un nouvel espoir dans le monde, en particulier parmi les populations les plus vulnérables, car tout au long de l'histoire de cette organisation, il a été prouvé que la paix et la sécurité internationales reposent sur la justice et l'équité.

Le multilatéralisme doit évoluer s'il veut rester pertinent et répondre aux exigences du présent et de l'avenir. Nous ne devons pas oublier que notre tâche consiste à ériger un système international plus inclusif, plus équitable et plus efficace qui soit le garant de la paix.

Aujourd'hui, comme il y a 80 ans, le Pérou est résolument disposé et déterminé à contribuer aux efforts dans ce sens. Membre fondateur de l'ONU, le Pérou, qui a pris une part active aux actions menées pour renforcer le multilatéralisme, réaffirme son attachement aux objectifs et principes fondateurs de l'Organisation, outil le plus efficace pour s'attaquer aux défis mondiaux.

Ensemble, nous pouvons nous employer à faire en sorte que l'ONU et le système de gouvernance mondiale restent des axes cruciaux pour la paix, la sécurité et le développement. Puissent nos actions servir les générations futures, en prouvant que la coopération et l'engagement sont les piliers d'un progrès partagé.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Si, pendant huit décennies, l'ONU a été la pierre angulaire du multilatéralisme et du maintien de la paix et de la sécurité internationales, cette affirmation fait aujourd'hui l'objet de questionnements fondés.

C'est pourquoi l'Équateur remercie la République populaire de Chine et S. E. M. Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères, d'avoir convoqué cette séance qui nous donne l'occasion de rechercher par le dialogue des réponses aux problèmes suscités par un panorama international complexe. Je remercie le Secrétaire général António Guterres de son exposé. Je remercie également la Nouvelle-Zélande d'avoir prononcé une déclaration au nom d'une soixantaine de pays, déclaration à laquelle mon pays souscrit.

La Charte de San Francisco, associée à des instruments internationaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme ou les Conventions de Genève, a fait savoir à l'humanité que la force du droit devait prévaloir sur la loi du plus fort. C'est ainsi que le droit international a consolidé son rôle de pilier du multilatéralisme et que son respect est devenu impératif pour soutenir et renforcer le système multilatéral. Les divisions géopolitiques ont toutefois conduit à l'effondrement du droit international, entravant les efforts du Conseil de sécurité pour répondre aux situations et conflits qui augmentent et s'aggravent, et sapant la crédibilité de l'Organisation tout

entière. Par conséquent, tous les États ont une responsabilité partagée de respecter la Charte, indépendamment de leur poids politique, économique ou militaire, car c'est le seul moyen de redonner foi en un multilatéralisme efficace, c'est-à-dire un système multilatéral capable d'apporter des réponses valables, collectives et coordonnées aux défis communs auxquels se heurte l'humanité.

Ce n'est que par une coopération internationale fondée sur le droit, le respect mutuel et la quête du bien commun qu'on pourra relever des défis tels que la crise climatique, les pandémies, les inégalités, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Face à ces fléaux, le multilatéralisme n'est pas seulement une option : c'est une nécessité. Les actions unilatérales n'ont pas leur place dans un monde multipolaire.

Cela requiert cependant une réforme évolutive du système multilatéral qui intègre au minimum trois axes d'action.

Premièrement, il faut réformer le Conseil de sécurité. L'Équateur continuera de plaider pour une réforme limitée à un modèle éthique de démocratie, fondée sur les principes d'alternance et sur l'application du principe de responsabilité, adaptée aux réalités et à la diversité du monde contemporain, sans octroi de vetos ou privilèges, lesquels sont contraires à l'égalité souveraine des États ; en d'autres termes, une réforme ambitieuse mais réaliste.

Deuxièmement, une réforme de l'architecture financière mondiale et de ses institutions, qui réponde aux besoins du Sud, ne peut pas non plus attendre. Il est indispensable de s'attaquer aux inégalités structurelles dans la prise de décisions et de progresser vers une représentation équitable des pays en développement.

Troisièmement, la gouvernance mondiale doit s'attacher à réduire l'écart entre pays développés et en développement, en garantissant un accès équitable aux ressources, aux technologies et aux possibilités.

Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) a défini des mesures ambitieuses pour atteindre ces objectifs. Le moment est venu de traduire ces engagements en actions concrètes, en veillant à un cadre de coopération inclusif et axé sur les résultats. Un multilatéralisme efficace n'est pas un idéal abstrait mais un outil indispensable pour ériger un monde de paix et de développement. L'histoire a montré à maintes reprises que lorsque les États travaillent ensemble en faisant preuve de volonté, de détermination et de bonne foi, le progrès est possible.

L'Équateur reste prêt à faire sa part d'efforts et est convaincu que ce débat balisera la voie qui mène à une gouvernance mondiale plus juste, plus efficace et plus représentative.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Ćurić Hrvatinić (Croatie) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre présidence ce mois et d'avoir organisé cet important débat.

La Croatie souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne. Je voudrais faire quelques observations à titre national.

Le multilatéralisme n'est pas un jeu à somme nulle. Il fait fond sur la conception de responsabilité partagée et d'action collective au profit de tous et toutes, parce que quand la mer monte, tous les bateaux montent. Et si le multilatéralisme est bénéfique lorsque l'époque est à la simplicité et à la prospérité, il est essentiel dans le monde toujours plus imbriqué d'aujourd'hui : il représente un havre de sécurité, protégé par l'ordre international fondé sur des règles, le respect du droit international et des droits humains.

Le multilatéralisme repose sur la coopération, la confiance, la solidarité, l'égalité et l'inclusion. En leur absence, il est vide de substance véritable et sa mission est dépourvue d'objectif. Et c'est là que nous avons vu notre système mondial reculer.

L'esprit de coopération qui a longtemps sous-tendu les relations internationales, incarné par l'ONU, est mis à rude épreuve. Il est urgent de procéder à une réforme concrète et durable pour relever les nouveaux défis, notamment ceux que génèrent les nouvelles technologies et les menaces non traditionnelles pour la sécurité. Il est crucial que les institutions internationales continuent d'évoluer pour s'adapter aux exigences du panorama géopolitique d'aujourd'hui, en rapide mutation.

Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), avec ses 56 mesures, est notre feuille de route pour la mise en œuvre, en vue de rendre le système multilatéral plus efficace, plus représentatif et plus apte à relever les défis actuels et à saisir les possibilités à venir. Il souligne l'importance de l'inclusion et de la participation à la gouvernance mondiale. Parmi les mesures énoncées dans ce texte, figurent notamment l'engagement à réformer le Conseil de sécurité pour le rendre plus efficace, plus transparent, plus représentatif et à l'amener à rendre davantage de comptes ; à renforcer la Commission de consolidation de la paix et de réformer le maintien de la paix ; de mieux faire entendre la voix des pays en développement au sein des institutions financières internationales ; de mettre en place des cadres pour la coopération numérique et la gouvernance de l'IA ; et de promouvoir la participation et l'autonomisation d'un plus grand nombre de femmes et de jeunes.

En 2023 et 2024, en sa qualité de Présidente et Vice-Présidente de la Commission de consolidation de la paix, la Croatie a fièrement défendu la cause de la prévention, notamment en promouvant l'inclusion, en définissant des stratégies nationales de prévention et en renforçant les liens entre la paix, le développement, l'action humanitaire et les droits humains. Et nous continuerons sur cette voie.

Alors que nous célébrons le quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation unique qui est la nôtre et de l'ensemble de ses travaux, nous devons nous rappeler que le multilatéralisme joue un rôle central dans le maintien de la paix et de la prospérité mondiales. Les mesures que nous prenons aujourd'hui, et jour après jour, détermineront si nous le laissons s'éroder ou si nous continuons de le renforcer et de le perfectionner.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

Nous souhaitons tout d'abord rendre hommage à S. E. M. Wang Yi, Membre du Bureau politique du Comité central du Parti communiste chinois et Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, membre de notre groupe, et nous saluons son choix d'un thème aussi pertinent pour cette séance, en particulier au vu de la situation internationale actuelle. Nous remercions également le Secrétaire général de sa précieuse contribution à ce débat.

L'Organisation des Nations Unies est la meilleure expression du multilatéralisme. Née il y a près de 80 ans des cendres de la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation a à son compte de grandes réalisations dans divers domaines. Cependant, le monde actuel n'est pas plus sûr, que ce soit du point de vue de la sécurité, de l'économie, des finances, de l'environnement, de l'énergie ou de l'alimentation. Parallèlement, le multilatéralisme et le système des Nations Unies dans son ensemble sont continuellement attaqués et affaiblis. Il nous appartient donc de veiller à ce que le système international que nous avons construit ensemble ne soit pas condamné au même sort que la Société des Nations en raison de son incapacité à répondre aux défis interdépendants du XXI^e siècle ou de l'absence de volonté politique de certains acteurs d'accepter l'émergence d'un monde multipolaire.

Par exemple, le Conseil de sécurité, qui a été chargé par la Charte fondatrice de l'Organisation de maintenir la paix et la sécurité internationales, reste paralysé s'agissant d'une question à laquelle nous attachons une grande importance historique, à savoir la question de Palestine. L'absence d'une action opportune du Conseil due à l'abus du droit de veto par le Gouvernement des États-Unis a permis à Israël de jouir d'une impunité sans précédent et l'a encouragé à perpétuer son occupation illégale et son agression continue contre le peuple palestinien au fil du temps. Ses agissements dans la seule bande de Gaza au cours des 16 derniers mois ont coûté la vie à plus de 48 000 civils innocents, dont des femmes et des enfants, et le nombre de victimes augmente chaque jour. Nous appelons donc les États-Unis d'Amérique à assumer leurs responsabilités afin que cet organe puisse s'acquitter efficacement et pleinement du mandat critique qui lui a été confié et préserver sa légitimité et sa crédibilité, en particulier en ce qui concerne la concrétisation de l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est/Al-Qods al-Charif pour capitale, ainsi que d'un règlement juste, global et durable de la question de la Palestine dans tous ses aspects. Cela suppose notamment de remédier à la situation tragique des réfugiés palestiniens et de réaliser leur droit au retour, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU, à la Charte des Nations Unies et sur la base de la solution des deux États, d'une manière qui permette la création d'un État palestinien indépendant, souverain et viable sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Cela étant dit, nous espérons que le récent accord de cessez-le-feu dans la bande de Gaza, qui doit devenir permanent et couvrir le reste du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, marquera une avancée concrète importante vers la stabilisation à long terme de la situation sur le terrain et qu'il créera les conditions nécessaires pour garantir un accès humanitaire sans entrave, de manière cohérente, sûre et à grande échelle, aux personnes qui en ont désespérément besoin et pour améliorer la situation dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Toutefois, cela n'exonère pas cet organe. Nous réaffirmons donc que tous les membres du Conseil de sécurité doivent assumer leurs responsabilités, notamment sur la base des dispositions pertinentes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et doivent également veiller à ce que les résolutions adoptées par cet organe sur la question de Palestine soient pleinement respectées et mises en œuvre, en gardant à l'esprit le fait qu'elles constituent le fondement d'un règlement juste et durable qui nous échappe depuis si longtemps et qui, en fin de compte, perpétue cette injustice historique à l'encontre du peuple palestinien.

Dans ce contexte, force est de constater que la situation n'est malheureusement pas différente dans le domaine du développement. Les pays du Sud sont actuellement loin d'atteindre les objectifs et les cibles convenus au niveau international, en raison d'un système qui, dès le départ, a été conçu dans une optique coloniale visant uniquement à perpétuer la dépendance et la domination. Le fossé entre le Nord et le Sud n'a fait que se creuser ces dernières années, alors que les ressources nécessaires sont disponibles pour permettre à nos pays en développement de prospérer. Nous insistons donc sur le fait que le moment est venu de prendre des mesures concrètes pour mener la réforme nécessaire de l'architecture financière internationale, qui est une condition préalable à l'instauration de l'ordre mondial juste et équitable que nous appelons de nos vœux et qui nous permettra de réaliser une paix et une prospérité durables pour tous.

Dans un monde interdépendant et interconnecté, nous avons plus que jamais besoin du multilatéralisme et de l'ONU. Nous devons pratiquer un véritable multilatéralisme qui n'exclue personne et prenne en compte les points de vue, les priorités et les préoccupations de tous, sans distinction ni exclusion d'aucune sorte, car chaque contribution nationale est essentielle pour atteindre les objectifs et concrétiser les piliers de l'Organisation, sur la base d'une application et d'un respect stricts du droit international. Nous devons renforcer le dialogue et la collaboration de bonne foi, et non les affaiblir. Nous devons renforcer le respect mutuel, l'entente et la tolérance, et non y porter atteinte. Bref, nous devons promouvoir une véritable culture de paix et retrouver l'esprit d'unité qui régnait à San Francisco en 1945.

Dans le contexte mondial actuel, marqué par une incertitude, une instabilité, une méfiance et des tensions croissantes dans le monde entier, il n'y a pas de place pour des approches unilatérales et punitives ou pour l'instrumentalisation de valeurs et d'institutions communes pour promouvoir des intérêts politiques égoïstes. Ces approches doivent être rejetées, de même que tout type de jeu à somme nulle ou toute tentative de diviser notre monde en blocs. Le moment est venu pour nous d'œuvrer de concert, avec détermination, sur la base du consensus afin de mettre en place une architecture de sécurité mondiale juste, équitable, durable, inclusive et indivisible, d'une part, et de surmonter les défis urgents et les menaces émergentes qui se profilent, d'autre part, que l'on parle du développement, des changements climatiques ou du cyberspace ou que ces menaces soient liées à la réapparition d'idéologies suprémacistes dont nous étions tous certains que l'humanité était venue à bout.

De même, nous appelons tous les membres responsables de la communauté internationale à se joindre à nous dans cette lutte commune pour la défense des buts et des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, dans leur intégralité et leur interdépendance, et pour la promotion du strict respect de la lettre et de l'esprit de la Charte, en tant que source première du droit international et meilleure garantie pour éviter une nouvelle guerre mondiale et le chaos dans les relations internationales. Nous tenons à souligner que si nous voulons vraiment libérer et réaliser pleinement l'immense potentiel du multilatéralisme, de la diplomatie et de l'ONU dans son ensemble, la Charte des Nations Unies nous offre une voie claire, à condition que nous renoncions au deux poids deux mesures, à l'unilatéralisme et aux interprétations commodes et aux approches sélectives de l'application du droit international et des principes consacrés par ce traité historique, qui reste un véritable acte de foi dans le meilleur de l'humanité.

Pour conclure, nous exprimons notre engagement à défendre le multilatéralisme, à explorer les moyens permettant de trouver des solutions politiques aux crises, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte, et à mener des débats constructifs pour améliorer la gouvernance mondiale. Nous sommes convaincus que cela, conjugué aux progrès qui s'imposent dans la démocratisation des relations internationales et à la consolidation d'un système multipolaire reposant sur le droit international, nous permettra de favoriser le progrès social, de garantir le bien-être et d'améliorer les conditions de vie de nos peuples, conformément à la Charte des Nations Unies, en renforçant la solidarité et la coopération, et grâce à la justice et l'égalité dans les relations internationales.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais commencer par remercier la Chine d'avoir inscrit le multilatéralisme au cœur de ce débat, et le Secrétaire général de son exposé.

L'engagement de la Suisse pour un multilatéralisme fondé sur le droit international et la Charte des Nations Unies est ferme et sans appel. Le multilatéralisme n'est pas facultatif : il est vital. Fondé dans le besoin commun de paix au lendemain des Guerres mondiales, le concert des nations offre un abri contre les conflits, un espace où faire fructifier nos savoir-faire et féconder nos idées. À l'inverse, le dépeçage du multilatéralisme fait planer la menace de nouvelles rivalités, de barrières aux idées et aux produits et d'érosion des acquis fondamentaux. L'histoire le démontre : aucun pays, aussi grand soit-il, n'est en mesure d'affronter seul les défis d'un monde de plus en plus interconnecté. Lorsque le multilatéralisme est affaibli, nous devons le revitaliser, avec la volonté politique et par des réformes ciblées pour garantir son efficacité. Nos leaders ne cessent de réclamer des idées concrètes en ce sens, comme lors de l'adoption du Pacte pour l'avenir par l'Assemblée générale (résolution 79/1) en 2024. La Suisse partage cet intérêt pour des propositions tangibles. À l'occasion de la prochaine révision de l'architecture de paix de l'ONU ou encore de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, nous nous engagerons pour concrétiser les recommandations du Pacte, pour un monde plus pacifique, juste et prospère.

L'action du Conseil de sécurité restera déterminante pour atteindre ces objectifs. Même au-delà de notre mandat récent de membre élu, nous plaidons pour un Conseil de sécurité responsable, transparent et inclusif, notamment au sein du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence. Un usage restrictif et responsable du veto doit empêcher que des atrocités ne soient commises sous couvert de blocages au Conseil. Le privilège de siéger au Conseil va de pair avec des responsabilités imposées par la Charte, notamment au paragraphe 3 de l'Article 27. La règle selon laquelle une partie à un différend s'abstient de voter doit être réaffirmée et suivie dès aujourd'hui. La Suisse s'est également investie pour un Conseil de sécurité efficace et capable d'anticiper les transformations majeures de notre temps, qui sont synonymes à la fois de progrès mais aussi de menaces pour l'humanité. À travers la Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité sur l'impact des développements scientifiques pour la paix et la sécurité internationales (S/PRST/2024/6), adoptée sous notre présidence en octobre 2024, le Conseil a unanimement réitéré la promesse de ne laisser personne de côté face aux acquis des sciences, de la technologie et de l'innovation.

Notre édifice multilatéral a un socle : la Charte, le droit international et les droits humains. Il a trois piliers : la paix et la sécurité, les droits humains et le développement durable. Les organes principaux de l'ONU en sont la clef de voûte. Le multilatéralisme doit aussi s'incarner dans des hauts lieux de rencontre et d'enrichissement mutuel entre les idées les plus innovantes et les besoins humains les plus pressants. Depuis bientôt 80 ans, Genève offre un tel espace aux Nations Unies et à d'autres organisations internationales, humanitaires ou scientifiques. En août 2024, la Suisse a invité les membres du Conseil sur place à l'occasion des 75 ans des Conventions de Genève. Cette commémoration a rappelé que l'ordre multilatéral repose sur des normes communes, comme la protection des civils dans les conflits armés. L'adoption, en mai 2024, de la résolution 2730 (2024) sur la protection du personnel humanitaire et onusien, et le soutien que cette initiative a suscité parmi une grande majorité d'États Membres, prouve l'attachement global au droit international et à un système fondé sur les règles, même dans la guerre. Pour rester cet irremplaçable connecteur de personnes, d'idées et de valeurs, le multilatéralisme doit être renforcé, et non pas affaibli. Le renforcer, c'est permettre aux personnes, aux idées et aux découvertes de circuler librement, en sécurité, pour le plus grand bien de toutes et tous.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Maroc.

M^{me} Moutchou (Maroc) : Le Royaume du Maroc se félicite de la tenue de cette réunion de haut niveau consacrée à un enjeu fondamental de notre époque : le renforcement du multilatéralisme et la réforme de la gouvernance mondiale. Nous remercions la présidence chinoise du Conseil de sécurité pour cette initiative importante et opportune, qui nous invite à une réflexion collective sur l'avenir du système international.

En 2025, nous commémorerons le quatre-vingtième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, une occasion de tirer les leçons du passé et de renouveler notre engagement en faveur d'un multilatéralisme plus inclusif, efficace et adapté aux défis du XXI^e siècle. Cet anniversaire n'est pas seulement un moment de réflexion, mais aussi une opportunité de renforcer les institutions internationales pour une gouvernance mondiale plus juste et plus efficace.

Aujourd'hui, alors que les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies sont mis à l'épreuve par des crises multiples, il est impératif de renforcer le multilatéralisme et d'accélérer les réformes pour un système plus inclusif et plus représentatif. Le Royaume du Maroc souligne la nécessité de repenser l'action multilatérale, en développant des approches novatrices pour faire face aux défis actuels et futurs. Comme l'a souligné S. M. le Roi Mohammed VI dans son message adressé

aux assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale en octobre 2023,

« les évolutions économiques, sociales et politiques de ces dernières années appellent, certes, à une réforme des institutions et des règles régissant le multilatéralisme. Néanmoins, les principes de base de ce dernier doivent être consolidés, et l'esprit qui l'anime, ravivé ».

Le Royaume du Maroc soutient pleinement les initiatives du Secrétaire général visant à renforcer l'Organisation et son action multilatérale. Nous reconnaissons l'ONU comme le cadre de coopération le plus efficace pour relever les défis mondiaux et renforcer la solidarité internationale. L'adoption du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) lors du Sommet de l'avenir en 2024 est une avancée majeure vers la revitalisation du multilatéralisme, avec l'ONU en son centre. Il est désormais essentiel de traduire ces engagements en actions concrètes, notamment à travers les mesures suivantes.

Premièrement, une réforme du Conseil de sécurité qui reflète les réalités géopolitiques actuelles, avec une représentation renforcée des pays en développement, en particulier de l'Afrique. Deuxièmement, un renforcement du rôle du droit international pour garantir une application équitable des règles internationales. Troisièmement, une meilleure inclusion des pays en développement dans la gouvernance mondiale, notamment en matière de commerce, de finance et de sécurité. Quatrièmement, une coopération accrue pour combler le fossé numérique et renforcer la résilience face aux défis contemporains, y compris les changements climatiques et la cybersécurité. Cinquièmement, une architecture financière internationale plus juste et inclusive, garantissant un soutien renforcé aux économies les plus vulnérables.

Le Royaume du Maroc, attaché aux valeurs de dialogue et de paix, œuvre inlassablement pour un multilatéralisme renouvelé et pragmatique au service de la paix et de la sécurité internationales. Le Royaume s'investit pleinement dans les efforts de paix de l'ONU, à travers notamment le déploiement de contingents des forces armées royales au sein des opérations de paix, doublé d'une coopération Sud-Sud solidaire et agissante visant la lutte contre les causes profondes des conflits liés à la pauvreté, en particulier en Afrique. Le Royaume du Maroc réaffirme son attachement aux principes sacrosaints de souveraineté et d'intégrité territoriale des États Membres et rejette fermement toute forme de séparatisme.

L'ONU a été créée pour « préserver les générations futures du fléau de la guerre », comme souligné dans le Préambule de la Charte des Nations Unies. Cet engagement demeure aujourd'hui plus que jamais d'actualité. Nous avons aujourd'hui une responsabilité historique, celle de réformer et renforcer le multilatéralisme afin qu'il réponde véritablement et efficacement aux défis du XXI^e siècle et aux attentes de toutes et de tous. Le Maroc réaffirme son engagement à travailler aux côtés de tous les États Membres pour promouvoir un multilatéralisme renouvelé, fondé sur la solidarité et le respect du droit international, avec une gouvernance mondiale plus équitable.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Senbeta (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à me joindre aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la Chine à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur un sujet d'une importance vitale.

Nous célébrons cette année le quatre-vingtième anniversaire de l'ONU, une occasion qui nous permet de réfléchir à ce que nous avons accompli ensemble en tant que communauté des nations. L'importance du multilatéralisme et de la gouvernance mondiale, qui sont ancrés dans l'ONU, est une caractéristique de la politique étrangère

de l'Éthiopie. Outre son rôle en tant que Membre fondateur de l'Organisation, l'Éthiopie s'est engagée en faveur de la sécurité collective dans le cadre de l'ONU. Nous avons commencé à fournir des contingents pour défendre la cause de la paix et de la sécurité mondiale après sa création et nous continuons à le faire aujourd'hui. Comme de nombreux pays du Sud, l'Éthiopie préconise depuis longtemps un multilatéralisme efficace et véritable, et cet appel a également pour origine son expérience profonde et séculaire. Lorsque la défunte Société des Nations n'a pas écouté l'appel de l'Éthiopie à une mobilisation collective face à l'agression, nous avons dû défendre seuls notre souveraineté. En tant que Membre fondateur de l'ONU et pays qui accueille le siège de l'Union africaine, l'Éthiopie a également vu à l'œuvre les idéaux intemporels d'une coopération véritable qui a permis à de nombreux pays africains frères d'obtenir leur indépendance en se libérant du joug du colonialisme, lequel a entaché la conscience de l'humanité et dont le juste trépas n'est pas encore arrivé, comme nous en avons discuté lors du Sommet de l'Union africaine qui vient de s'achever.

Nous sommes conscients que nous vivons à nouveau un moment historique, qui nous impose de nous atteler à la tâche de réformer le système actuel. La réforme cruciale de l'architecture financière internationale ne peut demeurer une mission en attente alors que la dette menace d'anéantir les perspectives de développement de l'Afrique. L'Afrique, un continent qui compte 54 États, n'a toujours pas de représentation permanente au Conseil de sécurité. Les changements climatiques ont des conséquences néfastes sur la vie des personnes les plus vulnérables. Les technologies émergentes telles que la cybertechnologie et l'intelligence artificielle nécessitent de nouvelles normes de gouvernance. Depuis des décennies, les pays du Sud réclament des changements alors qu'ils sont aux prises avec un système qui répond de moins en moins aux besoins de l'époque. Le système multilatéral actuel doit être réformé pour collaborer avec les blocs régionaux tels que l'Union africaine en tant que pilier fondamental de l'architecture de sécurité internationale, et il doit être prêt à financer ses initiatives.

Il est possible de rendre la gouvernance mondiale plus inclusive. Mais le résultat dépendra également de la manière dont nous gérons les risques de perturbations et de conflit. Si chaque État Membre peut et doit contribuer à la vision d'un avenir meilleur, les plus puissants doivent démontrer leur engagement en faveur de la réforme. Il convient peut-être de rappeler l'avertissement clairvoyant de l'Empereur éthiopien Haïlé Sélassié, qui a déclaré :

« Les grandes nations du monde feraient bien de se souvenir qu'en notre âge moderne leurs destinées ne sont pas entièrement entre leurs mains. La paix exige des efforts concertés de nous tous. Qui peut prédire quelle étincelle pourrait allumer l'amorce ? » (*A/PV.1229, par. 35*)

Enfin, nous demandons de nouveau que nos efforts multilatéraux visant à façonner l'avenir soient ancrés dans l'ONU, où des voix diverses peuvent se faire entendre. Un véritable multilatéralisme, qui englobe les différences et valorise la représentation équitable dans toutes ses facettes, est essentiel pour renforcer la coopération et pérenniser la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Vasconcelos (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je félicite chaleureusement la République populaire de Chine d'avoir organisé le présent débat public pour analyser l'importance d'améliorer la gouvernance mondiale et, en particulier, la valeur du multilatéralisme.

Les derniers mois ont à n'en pas douter mis à l'épreuve l'architecture internationale, probablement d'une manière sans précédent depuis 1945, date à laquelle l'ONU a été créée. Il est clair qu'aujourd'hui, près de huit décennies après sa création, l'Organisation doit s'adapter à la dynamique actuelle des relations internationales

et ne pas permettre que sa pertinence soit remise en question. Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) adopté en septembre 2024 a réaffirmé l'engagement collectif de nos pays à l'égard de l'ONU et a énoncé des mesures spécifiques pour s'attaquer aux problèmes anciens et nouveaux. Je voudrais faire trois observations du point de vue du Mexique.

Premièrement, nous ne pouvons pas nous contenter du statu quo. Nous devons réformer en profondeur l'architecture multilatérale, du Conseil de sécurité aux institutions financières internationales. Les propositions de réforme doivent être à la hauteur de l'ampleur des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous ne pouvons pas reproduire des modèles qui ont montré leurs limites. Le veto est un exemple clair de la manière dont les intérêts particuliers d'un seul pays peuvent prendre le pas sur la volonté collective de la communauté internationale. Tout en plaidant en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité qui le rende plus démocratique au lieu de reproduire les privilèges d'une poignée de pays, le Mexique appelle également les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à l'initiative franco-mexicaine sur la restriction du recours au veto en cas d'atrocités criminelles.

Deuxièmement, le recours à la menace ou à l'emploi de la force est contraire à la Charte des Nations Unies, et le Conseil ne peut donc normaliser aucune mesure visant à privilégier le recours à la force au détriment du droit international et du règlement pacifique des différends. Le Mexique a déjà exprimé sa position sur l'invocation par certains pays de l'Article 51 de la Charte, relatif au droit de légitime défense des États, pour recourir de manière préventive à la force sur le territoire d'un autre État sans son consentement. Cette réinterprétation dangereuse du droit international porte atteinte aux principes de souveraineté et d'intégrité territoriale des nations et met en péril le système de sécurité collective des Nations Unies.

Troisièmement, il existe une longue liste de traités et de conventions que la communauté internationale pourrait négocier pour combler les lacunes juridiques sur de nombreuses questions, évitant ainsi la tentation d'opter pour l'action unilatérale. De même, face à l'exigence d'appliquer le principe de responsabilité et de faire respecter l'état de droit, l'universalisation du Statut de Rome, qui a créé la Cour pénale internationale, et l'acceptation par tous les pays de la compétence de la Cour internationale de Justice sont plus importantes que jamais. Rien ne justifie les actions visant à entraver leurs activités judiciaires indépendantes et impartiales.

Le multilatéralisme n'est pas qu'une option, c'est une nécessité pour garantir la paix et la sécurité internationales. C'est dans les moments critiques, comme la conjoncture actuelle, que le multilatéralisme doit montrer ses vertus, en devenant l'axe et le reflet des changements géopolitiques. Le multilatéralisme, et en particulier l'ONU, représente notre meilleure chance de veiller à ce que les relations internationales reposent sur la coopération entre les nations et sur la sécurité juridique du droit international, et jamais sur la loi du plus fort. Le Mexique continuera d'œuvrer pour donner au multilatéralisme la pertinence dont il a besoin pour regagner la confiance qu'il a perdue ces dernières années.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Iravani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Chine d'avoir organisé ce débat public de haut niveau important, qui arrive à point nommé. Nous remercions également le Ministre Wang Yi et le Secrétaire général de leurs exposés très utiles et d'avoir réaffirmé le rôle vital du multilatéralisme.

Le multilatéralisme est indispensable pour s'attaquer aux problèmes mondiaux, ce qui exige de respecter le droit international, de garantir la transparence et d'appliquer le principe de responsabilité. Cependant, la confiance dans les institutions

multilatérales s'amenuise en raison de l'application sélective du droit international, de la coercition unilatérale et des violations du principe d'égalité souveraine.

Dans ce contexte, je souhaite souligner les points suivants.

Premièrement, les mécanismes multilatéraux perdent leur crédibilité lorsqu'ils sont manipulés à des fins politiques. L'application sélective des normes internationales, l'imposition de sanctions unilatérales et la coercition économique sapent les principes fondamentaux du multilatéralisme. Les États-Unis et leurs alliés occidentaux, qui appliquent des mesures coercitives unilatérales illégales, doivent être amenés à répondre des souffrances, de la mort et de la destruction qu'ils infligent aux pays visés, y compris mon propre peuple, en violation flagrante du droit international et des principes fondamentaux des droits humains.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit s'acquitter de son mandat qui est de régler les conflits par le biais de la coopération multilatérale. Toutefois, sa structure actuelle ne reflète pas les glissements de pouvoir à l'échelle mondiale ni les aspirations légitimes des pays du Sud. Pour retrouver sa crédibilité, le Conseil doit devenir plus représentatif, plus démocratique et plus responsable. Si cet organe était véritablement inclusif et doté d'une représentation régionale équitable, sa légitimité et son efficacité s'en trouveraient renforcées. Malheureusement, certains membres permanents ne cessent de profiter du Conseil pour servir leurs propres intérêts politiques. Un exemple flagrant est le recours persistant des États-Unis à leur droit de veto pour soustraire Israël à l'obligation de répondre de ses violations systématiques du droit international et de la Charte des Nations Unies, en particulier de ses crimes génocidaires contre le peuple palestinien et de ses actes d'agression contre d'autres pays de la région. Gaza est la terre légitime du peuple palestinien, et l'Iran condamne fermement le plan colonial des États-Unis qui vise à déplacer par la force et à déraciner les Palestiniens de leur propre terre. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international et d'une atteinte grave aux droits humains fondamentaux.

Troisièmement, le système financier mondial, qui repose sur des institutions obsolètes, doit être restructuré pour garantir la participation équitable des pays en développement. Leur marginalisation aggrave les inégalités et entrave le développement durable.

Nous sommes confrontés à un choix crucial : laisser les divisions et l'unilatéralisme dicter les affaires mondiales, ou réaffirmer notre attachement à un ordre international juste, équitable et fondé sur des règles, défendu par le système des Nations Unies. Pour emprunter cette deuxième voie, nous devons prendre des mesures décisives.

Premièrement, la gouvernance mondiale doit être fondée sur des négociations ouvertes, équitables et transparentes, en veillant à ce que les différends soient réglés par la diplomatie et non par la coercition.

Deuxièmement, l'ONU doit veiller à ce que tous les pays bénéficient d'un accès équitable à la technologie, aux ressources et au commerce, afin de favoriser une croissance durable pour tous.

Troisièmement, une coopération plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales, telles que l'Union africaine, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et le groupe BRICS Plus, renforcera la sécurité collective et la résilience économique.

En tant qu'État Membre fondateur de l'ONU, la République islamique d'Iran réaffirme son attachement indéfectible à un multilatéralisme efficace, fondé sur le droit international et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Ray (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la République populaire de Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat.

L'essence du multilatéralisme repose sur la collaboration, le partage des responsabilités et la reconnaissance du fait que l'action collective est plus efficace que les efforts individuels. Il existe de nombreux exemples, tant historiques que contemporains, de pays qui se sont tournés à plusieurs reprises vers le multilatéralisme après l'échec d'autres approches. Nous sommes convaincus que nous n'avons plus besoin de telles expériences.

Le multilatéralisme est plus important que jamais en raison du caractère interconnecté des problèmes mondiaux. Des problèmes tels que les changements climatiques, les pandémies, l'instabilité économique et les inégalités exigent une action collective et une coopération entre les pays. Par sa structure, sa mission et son impact, l'ONU, institution multilatérale la plus importante au monde, incarne le multilatéralisme depuis 80 ans. Elle a été créée pour répondre aux aspirations d'un monde ravagé par la guerre à garantir la paix, à faire respecter le droit international et à promouvoir une prospérité partagée.

L'ONU continue de fournir un cadre permettant aux pays de travailler ensemble, de partager leurs ressources et d'apporter des solutions communes à ces problèmes complexes. Nous constatons avec satisfaction que l'ONU continue d'évoluer et de se réformer. Des réformes indispensables qui prendront beaucoup de temps doivent encore être menées au sein de cette institution. Toutefois, l'intensification des rivalités géopolitiques, les luttes de pouvoir ainsi que la montée du nationalisme, du populisme et du protectionnisme portent gravement atteinte à l'essence même du multilatéralisme.

En ces temps difficiles, le Pacte pour l'avenir, adopté l'année dernière (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), nous fournit un modèle pour revitaliser le multilatéralisme. Il est urgent de réformer et d'améliorer la gouvernance mondiale. Il est impératif que nous ne ménagions aucun effort pour réformer le système des Nations Unies afin de le rendre plus représentatif, plus réactif, plus efficace et plus apte à s'acquitter de son mandat. Nous devons redynamiser la volonté et la force politiques pour rétablir la confiance et renforcer l'engagement en faveur du multilatéralisme.

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité doit se montrer plus efficace et plus énergique en s'appuyant sur l'unité et la solidarité. Le Conseil ne doit pas être paralysé, ni être l'otage d'intérêts particuliers. Nous devons réaffirmer la primauté du droit international, en veillant à ce qu'il s'applique de manière égale et cohérente à toutes les nations, indépendamment de leur puissance ou de leur influence. L'application sélective des accords internationaux et la non-application des résolutions du Conseil de sécurité sapent la confiance du monde dans les institutions multilatérales.

Je tiens à souligner que nous devons renforcer et intensifier notre action collective pour combler les fossés numérique et en matière de développement. Il est extrêmement important d'accroître la représentation des pays en développement au sein des institutions financières mondiales. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, doivent être habilités à participer véritablement aux processus de prise de décisions afin que les résultats répondent aux aspirations de tous. Des partenariats mondiaux inclusifs sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable et favoriser un ordre économique juste, équitable et durable.

Le Népal croit fermement au rôle indispensable du multilatéralisme pour garantir la paix et la sécurité internationales, réaliser le développement durable et promouvoir les droits humains. La Charte des Nations Unies est le fondement de nos relations internationales et de notre politique étrangère. Nous appelons à renouveler l'esprit de coopération pour faire respecter la Charte des Nations Unies, renforcer les institutions multilatérales et veiller à ce qu'aucune nation ne soit laissée pour compte.

Je voudrais conclure en répétant que le ciel est suffisamment vaste pour que tous les oiseaux puissent voler sans risque de collision.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kirghizistan.

M^{me} Kasymalieva (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la République populaire de Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je souhaite à nos amis chinois une gestion fructueuse des travaux du Conseil dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Nous félicitons la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur un sujet d'une grande pertinence à l'heure actuelle.

Le Kirghizistan a été admis à l'ONU en 1992, peu après avoir déclaré son indépendance nationale. Depuis lors, le Kirghizistan est un Membre exemplaire qui respecte pleinement ses propres obligations internationales, le droit international et la Charte des Nations Unies. Le Kirghizistan a également choisi le multilatéralisme en tant que priorité essentielle de sa politique étrangère et entretient une coopération multidimensionnelle avec l'ONU, ainsi qu'avec les autres États Membres. Aujourd'hui, alors que nous nous préparons à célébrer le quatre-vingtième anniversaire de l'ONU, le Kirghizistan exprime son plein soutien à l'Organisation et au Secrétaire général, M. Guterres, pour les efforts dévoués qu'ils déploient en vue de maintenir la sécurité mondiale, de lutter contre les problèmes sociaux, économiques et climatiques mondiaux et de protéger les libertés et droits fondamentaux de la personne humaine.

Nous sommes réunis aujourd'hui à un tournant dans l'histoire moderne. Les crises sécuritaires qui sévissent au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe de l'Est rapprochent l'humanité d'un nouveau conflit mondial. Nous avons déjà atteint la ligne rouge, dont le dépassement risque de provoquer davantage de chaos dans les affaires internationales. À cet égard, le Kirghizistan appelle à une détente immédiate des tensions internationales. Que peuvent faire les États Membres pour maintenir la paix et la sécurité internationales ?

Premièrement, un multilatéralisme global est le seul moyen d'aller de l'avant. Tous les États Membres doivent appliquer fidèlement et sans ambiguïté les principes et les dispositions du droit international en vertu de la Charte des Nations Unies, et s'acquitter des obligations qui sont les leurs en tant que Membres de l'ONU. C'est la garantie d'un avenir sûr pour l'humanité.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit se montrer à la hauteur de la cause qu'il a été créé pour défendre et faire preuve d'un véritable leadership en vue de maintenir la paix et la stabilité internationales. Les membres permanents doivent écouter l'avis de l'Assemblée générale et prendre des décisions qui répondent aux intérêts collectifs de la communauté mondiale. Nous leur demandons de cesser de recourir au droit de veto dans le cadre des efforts visant à mettre fin à des guerres et à des conflits.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit également se conformer à l'esprit du temps et répondre aux exigences des réalités actuelles de la vie internationale pour être en mesure de s'acquitter des fonctions et des responsabilités qui lui ont été confiées. À cet égard, le Kirghizistan recommande également une réforme qualitative et quantitative du Conseil afin d'améliorer ses méthodes de travail et d'augmenter le nombre de ses membres sur la base d'une représentation régionale équilibrée. En particulier, nous estimons que l'augmentation du nombre de membres du Conseil contribuerait à la réalisation de notre objectif commun d'un Conseil plus inclusif, plus transparent, plus responsable et plus efficace au XXI^e siècle.

Le Kirghizistan partage pleinement l'avis selon lequel certaines régions et certains groupes d'États restent sous-représentés, voire non représentés, au sein du Conseil. À cet égard, le Kirghizistan reconnaît l'aspiration légitime des États africains à l'augmentation du nombre de membres du Conseil. Nous partageons la vision du Groupe

des États d'Afrique en ce qui concerne une représentation accrue de l'Afrique au sein du Conseil. Le Kirghizistan est consterné par le fait que plus de 50 petits États n'ont jamais siégé au Conseil. À cet égard, nous saluons la proposition qui reconnaît la nécessité de régler la question de la représentation des petits États et des petits États insulaires en développement au Conseil. Le Kirghizistan fait partie des petits États qui n'ont pas encore siégé au Conseil. À cet égard, nous comptons sur le soutien unanime des autres États Membres pour réparer cette injustice historique et élire le Kirghizistan en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité en juin 2026.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Royaume des Pays-Bas.

M^{me} Gregoire-van Haaren (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant tout vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la Chine, d'avoir organisé ce débat public sur le thème important du multilatéralisme. Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration qui va être faite au nom de l'Union européenne. Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Selon nous, le multilatéralisme, dans son état actuel, nécessite une approche reposant sur trois piliers. Le multilatéralisme doit être protégé, renforcé et réformé.

Je commencerai par la protection. Depuis près de 80 ans, la Charte des Nations Unies constitue le fondement du système multilatéral. Pourtant, les violations constantes de la Charte érodent les principes mêmes qui permettent de maintenir la stabilité mondiale depuis des décennies. Nous devons défendre fermement ces principes. À cette fin, nous devons continuer à dénoncer les actes d'agression et les violations des droits humains. Nous devons renforcer l'application du principe de responsabilité et lutter contre l'impunité afin de garantir que la loi du plus fort ne l'emporte pas. Le multilatéralisme est tel un pont construit pour traverser des eaux turbulentes. Il est solide lorsqu'il est renforcé, mais fragile lorsqu'il est compromis. Si les États Membres affaiblissent ses piliers au lieu de les renforcer, nous risquons bientôt de ne plus pouvoir aller de l'avant, ne faisant qu'élargir les gouffres qui nous divisent.

Ma deuxième observation a trait au renforcement. L'ONU est l'enceinte la plus légitime et la plus universelle pour relever les défis mondiaux, et elle doit être renforcée. C'est pourquoi le Royaume des Pays-Bas demeure fermement attaché à une ONU robuste et adaptée à ses objectifs, qui servira nos objectifs collectifs en matière de paix et de sécurité, de droits humains et de développement durable. En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix en 2025 et 2026, nous sommes résolus à soutenir les efforts de l'ONU en faveur d'une paix durable. Une coopération efficace entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix est essentielle. Nous encourageons donc le Conseil de sécurité à dialoguer plus régulièrement avec la Commission de consolidation de la paix pour lui demander conseil sur les priorités en matière de consolidation de la paix dans le contexte de situations nationales et de mandats précis. L'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu cette année offre une bonne occasion de continuer à renforcer les relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil.

Mon troisième et dernier point a trait à la réforme. Si nous voulons qu'un système fondé sur des règles perdure, toutes les nations, grandes et petites, doivent avoir voix au chapitre pour façonner son avenir. C'est pourquoi il est indispensable de réformer nos institutions pour les rendre plus efficaces, plus efficientes et plus inclusives. Le Conseil de sécurité doit être réformé de toute urgence pour rester efficace et conserver toute sa pertinence au XXI^e siècle. Il importe de rappeler qu'être membre du Conseil de sécurité n'est pas un simple privilège ; ce statut s'accompagne de lourdes responsabilités. Le Royaume des Pays-Bas est favorable à une expansion limitée des catégories de membres non permanents et permanents. Nous appuyons les propositions qui visent à améliorer la représentation géographique, en particulier celle de l'Afrique.

La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement offre également l'occasion de renforcer l'architecture financière internationale, en faisant fond sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Le Royaume des Pays-Bas participera de manière constructive à ces discussions.

Pour terminer, la Charte des Nations Unies sous-tend et facilite l'ordre international. Cela s'est fait au prix d'enseignements douloureux tirés de l'histoire. Préservons ensemble ce pilier de nos valeurs communes afin que les générations à venir puissent hériter d'un monde dans lequel la paix n'est pas seulement un espoir, mais une réalité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Gómez Hernández (Espagne) (*parle en espagnol*) : Dans quelques mois, nous célébrerons le quatre-vingtième anniversaire de l'ONU, pierre angulaire du système multilatéral fondé sur des règles, qui offre un cadre irremplaçable pour garantir la participation équitable de tous les pays à la prise de décisions de portée mondiale. En ces temps de défis existentiels pour l'humanité, l'ONU reste notre boussole collective pour faire face ensemble aux menaces et aux possibilités du monde d'aujourd'hui. Cependant, le multilatéralisme est confronté à une crise de crédibilité sans précédent. La multiplication des conflits prolongés, la résurgence de l'unilatéralisme et le scepticisme de l'opinion publique remettent en cause l'efficacité du système.

Nous sommes préoccupés par les attaques contre l'ONU, ainsi que par les campagnes de désinformation qui visent son action et qui mettent en péril le bien-être et l'assistance de millions de personnes qui bénéficient d'une aide humanitaire et de services de base. C'est pourquoi nous réaffirmons notre rejet de l'entrée en vigueur des lois visant à empêcher l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de mener ses activités dans les territoires palestiniens occupés, ce qui aura de graves répercussions sur la situation humanitaire à Gaza et mettra en péril le cessez-le-feu instauré le 19 janvier.

Et, malgré ses imperfections, nous ne pouvons pas oublier que l'ONU a non seulement permis d'éviter une nouvelle guerre mondiale, mais qu'elle a aussi renforcé sa mission en matière de maintien de la paix, de développement durable et de protection des droits humains. Cependant, dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Conseil de sécurité est dans l'impasse, ce qui nuit à sa crédibilité. Face aux violations flagrantes du droit international, l'organe créé pour garantir la paix et la stabilité mondiales se montre incapable d'apporter des réponses.

Dans ce contexte, la solution proposée par l'Espagne est plus de multilatéralisme, un multilatéralisme amélioré. Nous préconisons un multilatéralisme réformé, fondé sur la cohérence, la responsabilité et la solidarité. Nous ne pouvons pas permettre que le droit international soit appliqué de manière sélective en fonction d'intérêts stratégiques. Nous devons condamner les violations du droit international, où qu'elles se produisent et quels qu'en soient les auteurs, que ce soit en Ukraine, à Gaza ou ailleurs.

Face à ces violations, nous plaidons en faveur de l'application du principe de responsabilité en tant que mécanisme de justice, de réparation et de dissuasion. Nous appuyons à la fois la Cour internationale de Justice, gardienne institutionnelle du système des Nations Unies, et la Cour pénale internationale, pierre angulaire du système de justice pénale internationale.

Nous devons réformer le système multilatéral pour assurer sa survie et rétablir la confiance à son égard. Le Conseil de sécurité doit être plus représentatif, plus efficace, plus démocratique et plus transparent. Nous préconisons un Conseil avec plus de membres non permanents et une limitation du droit de veto, en vue de

son abolition pure et simple. Nous devons respecter pleinement les engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En juin prochain, l'Espagne accueillera à Séville la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Cette manifestation sera l'occasion non seulement de renouveler la stratégie de financement, en répondant aux demandes des pays en développement, mais aussi de réaffirmer la pertinence du système multilatéral en tant que mécanisme équitable pour le règlement des crises.

Le bilan de ces 80 années de multilatéralisme et de système international fondé sur des règles est positif. Ce n'est pas le moment de revenir en arrière. Misons sur un multilatéralisme renouvelé, cohérent et responsable.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

M^{me} Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance extrêmement pertinente, qui arrive à point nommé. Je m'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne et à celle qui a déjà été faite par la représentante de la Nouvelle-Zélande au nom d'un groupe de pays.

L'Allemagne reste fermement convaincue de la mission et du mandat de l'ONU. Nous sommes également convaincus de sa capacité à se réformer. Ces convictions n'ont fait que se renforcer après que l'Allemagne a eu l'honneur de cofaciliter les négociations qui ont abouti au Pacte pour l'avenir, avec la Namibie, un pays partenaire et ami, et avec l'appui de nombreux États représentés dans cette salle. En nous montrant prêts à faire des compromis, nous, les États Membres de l'ONU, nous sommes mis d'accord sur un plan d'action concernant les problèmes que nous devons régler ensemble et la manière dont nous devons adapter l'Organisation. Cinq mois plus tard, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre davantage de temps. Nous devons agir dès maintenant. Je voudrais souligner trois domaines dans lesquels l'Allemagne intervient pour appuyer le système multilatéral, au cœur duquel se trouve l'ONU.

Premièrement, en ce qui concerne l'avenir du maintien de la paix, les activités de maintien de la paix des Nations Unies restent plus pertinentes que jamais en temps de conflit et de guerre, mais nous devons adapter le maintien de la paix pour qu'il puisse relever les défis actuels et futurs. Cet objectif sera au centre de la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Berlin en mai.

Deuxièmement, le Pacte préconise clairement une prévention plus efficace des conflits. En ma qualité de Présidente de la Commission de consolidation de la paix, je renforcerai le rôle de la Commission en tant que bâtisseuse de ponts au sein du système des Nations Unies et je consoliderai sa fonction de plateforme inclusive pour des échanges fructueux sur la prévention des conflits. Nous nous réjouissons à la perspective de renforcer les liens entre la Commission et le Conseil de sécurité.

Troisièmement, nous considérons que la revitalisation de l'Assemblée générale recèle un grand potentiel. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale, avec son Président à la barre, peut jouer un rôle clef dans le suivi et la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir. Cela implique également d'accroître les activités de l'Assemblée générale dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Enfin, et surtout, le Pacte exprime un engagement fort en faveur de la réforme du Conseil de sécurité, qui n'a que trop tardé. Pour atteindre cet objectif, il faut entamer dès que possible des négociations fondées sur un texte. Nous devons veiller à ce que les régions sous-représentées et les principaux contributeurs à la paix et à la sécurité internationales obtiennent enfin un siège permanent à cette table.

Nous avons la possibilité de le faire ; nous avons un plan d'action ; et nous avons des personnes remarquables pour améliorer l'ONU et la rendre plus fonctionnelle. Nous n'avons pas d'excuses. L'Allemagne est prête à collaborer avec tous les partenaires et dans leur intérêt.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Yıldız (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris cette initiative afin de permettre au Conseil de sécurité d'examiner cette question cruciale à un moment où l'on en a le plus besoin. Nous remercions également le Secrétaire général et les autres participants de leur engagement. La Türkiye s'associe à la déclaration commune faite par la représentante de la Nouvelle-Zélande au nom des coauteurs de l'initiative relative au veto et des États qui partagent la même vision. Je voudrais également formuler les observations suivantes à titre national.

Aucun pays ne peut relever seul les défis de l'ère moderne. Les problèmes mondiaux, tels que les pandémies, les changements climatiques, la crise alimentaire, les conflits, le terrorisme, la pauvreté et d'autres défis urgents, ne peuvent être réglés avec succès que par la coopération et la solidarité, alors qu'aujourd'hui des millions de personnes en Palestine continuent de souffrir des conséquences des attaques violentes, de l'occupation illégale de leurs territoires, de la politisation de l'aide humanitaire et des déplacements forcés résultant des violations du droit international et du droit international humanitaire. La mauvaise gouvernance, la menace croissante du terrorisme et l'ingérence extérieure, associées aux effets des changements climatiques, ont des répercussions dommageables sur la vie de millions de personnes en Afrique, provoquant, dans des proportions considérables, des décès, des déplacements internes, des migrations et des souffrances dues à la faim et à la famine. Un multilatéralisme efficace n'est donc pas un choix mais une nécessité, au même titre que le respect du droit international, des droits humains et de l'état de droit.

La Türkiye a toujours été une fervente partisane du multilatéralisme, étant entendu qu'il est impératif pour un monde meilleur, plus égal, plus résilient et plus durable. L'ONU joue un rôle central au sein du système multilatéral depuis près de 80 ans. Rien ne peut remplacer l'ONU, malgré ses défauts, et même si elle doit être réformée. Elle est la seule enceinte intergouvernementale mondiale au sein de laquelle tous les États sont représentés sur la base de l'égalité souveraine et peuvent faire entendre leur voix.

Notre priorité doit être de rétablir la confiance, d'établir des partenariats et de trouver des solutions communes. Le Sommet de l'avenir nous a donné une occasion cruciale de réaffirmer notre engagement en faveur du multilatéralisme et de la gouvernance mondiale fondée sur la coopération pour façonner un avenir meilleur et plus équitable. Le Pacte pour l'avenir comprend un ensemble de mesures ambitieuses, qui constituent le début d'un long processus. Nous espérons que cette approche rendra l'ONU plus pertinente et plus apte à relever les défis complexes de notre siècle.

Nous devons élaborer de nouvelles méthodes pour renforcer le rôle constructif, préventif et correctif de l'ONU, sur la base de la confiance mutuelle et de la coopération. À cet égard, nous devons réformer le Conseil de sécurité pour en faire un organe plus démocratique, plus représentatif, plus transparent, plus efficace et plus responsable. La réforme doit remédier aux lacunes du Conseil plutôt qu'accentuer celles qui existent déjà.

Dans ce contexte, nous ne pouvons pas laisser des ambitions à courte vue ou des objectifs divergents faire dérailler le processus de négociations intergouvernementales. Rendre le système financier international plus inclusif et plus efficace doit également être une priorité. Il est impératif de renforcer la représentation et la voix des économies émergentes et des pays en développement dans la prise de décisions au sein des institutions financières internationales.

Le développement durable est un objectif commun qui exige une action collective de la part de la communauté internationale. Malheureusement, le monde est encore loin d'atteindre l'objectif consistant à éliminer totalement la faim, défini dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Türkiye reste un partenaire de développement important pour les pays les moins avancés dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. C'est pourquoi elle accueille la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, seule entité des Nations Unies dont la mission est de renforcer les capacités de ces pays dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation.

En tant qu'organe principal le plus démocratique et le plus représentatif de l'ONU, l'Assemblée générale est bien placée pour jouer un rôle de plus en plus important dans les affaires mondiales. Pour renforcer le multilatéralisme, nous avons besoin d'une Assemblée générale plus forte, et nous appuyons pleinement le processus intergouvernemental en faveur de sa revitalisation. L'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies doivent être au cœur de nos efforts en faveur d'un multilatéralisme authentique et efficace. Les buts et principes énoncés dans la Charte, document résilient et visionnaire, doivent continuer de nous guider pour aller de l'avant.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Parvathaneni (Inde) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et nous saluons l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui.

L'appel à une refonte du multilatéralisme est un thème qui ressort clairement du présent débat public. Nombre d'orateurs et d'oratrices ont déjà souligné le besoin urgent de réformes, et je suis persuadé que plusieurs autres vont faire de même. Cela montre clairement qu'il faut revoir et redéfinir l'architecture de cette instance, vieille de 80 ans, pour qu'elle soit plus adaptée à sa mission. À l'heure où les inquiétudes se multiplient quant à la capacité de l'ONU à régler efficacement les problèmes urgents auxquels le monde est confronté, les réformes ne sont plus un choix, mais une nécessité. Dans ce contexte, je voudrais souligner sept points en particulier.

Premièrement, l'Inde a toujours adopté une position cohérente et catégorique, et figure parmi ceux qui ont lancé un appel pressant aux réformes. Je voudrais citer le Premier Ministre Modi, qui a déclaré dans son allocution au Sommet de l'avenir en septembre 2024 que « la réforme est la clef pour rester dans la course » (A/79/PV.5).

Deuxièmement, les structures et les cadres de l'ONU, tels qu'ils ont été définis à l'origine, sont le reflet d'une autre époque. Notre monde a changé et l'ONU doit évoluer avec son temps. Elle doit refléter l'ordre mondial actuel plutôt que celui de 1945.

Troisièmement, remédier à l'injustice historique faite à l'Afrique doit être un élément central des réformes. À cette fin, l'Inde a toujours soutenu la Position africaine commune. Dans ce contexte, j'invite également les États Membres dont l'appui à l'Afrique se limite à faire des déclarations pour la forme à exprimer clairement leur position sur l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil, catégorie où l'Afrique n'est pas représentée.

Quatrièmement, le monde du Sud ne peut pas continuer d'être lésé. L'Inde et les principaux acteurs dans d'autres régions du monde méritent d'être dûment représentés dans les structures des Nations Unies. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, cela se traduit par l'octroi d'un siège parmi les membres permanents.

Cinquièmement, trois principes fondamentaux sont indispensables au succès des réformes du Conseil de sécurité : l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents ; l'ouverture de négociations fondées sur un texte ; et la définition d'objectifs concrets assortis de délais ambitieux.

Sixièmement, ceux qui s'opposent à l'élargissement de la catégorie des membres permanents soutiennent obstinément le statu quo. Leur approche s'oppose au progrès, ce qui n'est plus acceptable.

Enfin, au-delà du Conseil de sécurité, la position de premier plan de l'Assemblée générale en tant que principal organe directeur et représentatif de l'ONU doit être respectée tant dans la lettre que dans l'esprit.

Je tiens à souligner que l'Inde est résolument attachée à la cause des réformes et que nous travaillerons en étroite collaboration avec nos amis et partenaires. Nous appelons tous les États Membres à se joindre à cet effort pour réformer le multilatéralisme.

Même si cela ne rentre pas dans le cadre du débat d'aujourd'hui, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Pakistan, M. Muhammad Ishaq Dar, a fait référence dans sa déclaration à une partie intégrante et inaliénable de l'Inde, le territoire de l'Union du Jammu-et-Cachemire. Je tiens à réaffirmer que le Jammu-et-Cachemire a été, est et sera toujours une partie intégrante et inaliénable de l'Inde. En fait, c'est le Pakistan qui occupe illégalement certaines parties du Jammu-et-Cachemire. Les campagnes de désinformation et de mésinformation du Pakistan ainsi que ses mensonges ne changent rien à la réalité sur le terrain. L'année dernière encore, les habitants du Jammu-et-Cachemire ont participé à des élections réussies et ont voté en grand nombre pour choisir leur Gouvernement. Ils ont clairement exprimé leur choix. La démocratie au Jammu-et-Cachemire est solide et dynamique, contrairement à ce qu'il en est au Pakistan.

Le Pakistan est un épice centre mondial du terrorisme qui abrite plus de 20 entités terroristes inscrites sur les listes de l'ONU et qui apporte un soutien étatique au terrorisme transfrontière. C'est donc le comble de l'ironie que le Pakistan se félicite d'être à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme. L'Inde a été victime d'actes de terreur perpétrés par ce pays par l'intermédiaire de groupes terroristes tels que Jaishi-Mohammed et Harakat ul Moujahidin, parmi des dizaines d'autres.

Rien ne peut justifier le terrorisme, quels qu'en soient la forme, le type ou le motif. Aucune revendication politique ne peut justifier les actes de terrorisme perpétrés contre des civils innocents. Le Conseil ne doit pas faire de distinction entre bons et mauvais terroristes. Je demande au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Pakistan d'en prendre note et de ne plus faire perdre de temps au Conseil à cet égard.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Lagdameo (Philippines) (*parle en anglais*) : Il y a 80 ans, nous faisons partie des quelques représentants pleins d'espoir d'une cinquantaine de pays réunis à San Francisco à la fin du printemps pour participer à la rédaction et à la signature de la Charte des Nations Unies, qui a porté création de l'Organisation. Lors de la toute première Assemblée générale, le représentant des Philippines, Carlos P. Romulo, a déclaré :

« Nous représentons une nation née au moment où le monde, la guerre finie, recouvrait sa liberté ; nous sommes le premier État né dans l'ère atomique. La République des Philippines est à la fois du même sang et du même âge que les Nations Unies ; ce même sang que le peuple philippin a versé pour sa liberté, il l'a versé pour la victoire commune. Ce qui est en jeu pour lui dans les Nations Unies est une destinée, une inquiétude, un espoir et un effort communs.

Du fait des circonstances mêmes dans lesquelles nous sommes nés en tant qu'État libre et indépendant, les fins, les buts des Nations Unies nous engagent. La République des Philippines a été la première à bénéficier du triomphe de la démocratie. La constitution qui l'a créée renonce à la guerre comme instrument de politique nationale. » (*A/PV.41, pp. 818-819*)

Quatre-vingts ans plus tard, alors que le monde entre dans une nouvelle période de turbulences, nous continuons de placer notre espoir dans l'ONU et dans la Charte qui la sous-tend. Le respect de l'état de droit préserve la paix et la sécurité mondiales et permet aux membres de la communauté internationale de relever les défis complexes actuels et futurs. Tout au long de ces 80 années, l'ONU a tenu un rôle de plateforme et de passerelle pour les questions de paix et de sécurité internationales. Elle reste un socle solide permettant à ses États Membres, désormais au nombre de 193, de trouver un terrain d'entente face à l'évolution des crises et des conflits. Citant notre président, le Ministre des affaires étrangères Enrique Manalo a réaffirmé que le multilatéralisme « reste la seule enceinte viable pour lancer une action collective contre d'extraordinaires défis mondiaux ». Nous sommes néanmoins conscients qu'il faut transformer le multilatéralisme pour qu'il puisse relever des défis changeants, pour le rendre plus équitable et plus juste et pour concrétiser les objectifs inscrits dans la Charte s'agissant de faire en sorte que la paix, la justice et le développement durable soient une réalité pour tous.

Dès 1946 et la première session de l'Assemblée générale, M. Romulo, représentant des Philippines, avait anticipé certains des problèmes qui n'ont cessé de brider l'ONU. Il avait évoqué le manque de représentation de l'Asie et de l'Afrique et déclaré que l'interdépendance économique devait être une relation fondée sur les principes de l'équilibre et de la réciprocité. Il avait également dit la nécessité de veiller à ce que l'information devienne un moyen au service du maintien de la paix et qu'elle ne soit pas contrôlée, et avait plaidé en faveur de l'autoadministration des territoires non autonomes, en tenant compte de leurs aspirations politiques. Quant au droit de veto, privilège des grandes puissances au Conseil de sécurité, que les Philippines ont ensuite contribué à inscrire au programme de l'Assemblée générale, il avait dit :

« Cette Assemblée discutera probablement cette question avec plus de passion qu'aucune autre. Comme nous l'avons vu, il existe de part et d'autre de puissants arguments. La République des Philippines est une des petites nations ; nous sommes tout à fait partisans de limiter ce privilège de telle sorte qu'il ne mette pas continuellement obstacle à nos efforts en vue d'un accord pacifique et d'une coopération fructueuse. D'autre part, nous ne nous faisons pas d'illusions sur la possibilité pratique d'établir à l'heure actuelle une absolue égalité de vote entre les nations du monde » (*A/PV.41, p. 821 et 822*).

Quatre-vingts ans plus tard, ce message est toujours d'actualité. Les Philippines, comme d'autres nations, continuent de plaider pour que ce privilège soit limité. Une réforme effective du droit de veto rehaussera la crédibilité du Conseil de sécurité. Un Conseil de sécurité inclusif, représentatif, réformé et transparent est fondamental pour un multilatéralisme transformé et efficace. La réforme du Conseil de sécurité doit prévoir un ensemble de mesures comprenant l'augmentation du nombre de ses membres et l'amélioration de ses méthodes de travail, afin de le rendre plus transparent et plus responsable vis-à-vis de tous les Membres de l'ONU.

Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) fixe le cap que nous désormais prendre. Il renouvelle notre détermination collective à désamorcer les tensions et à rechercher le règlement pacifique des différends. En signant le Pacte, les États respectent leur obligation de rejeter l'emploi ou la menace de la force pour régler les différends. Telle est l'essence de la Déclaration de Manille de 1982 sur le règlement pacifique des différends internationaux. Nous devons agir conformément à notre détermination commune de rendre le système multilatéral, où l'ONU occupe une place centrale, plus efficace et plus compétent. Le multilatéralisme s'épanouit sur la base d'un ordre fondé sur des règles qui crée les conditions de la confiance, de la solidarité, de l'équité et de la paix. Nous devons veiller à ce que tous les États Membres, en particulier les pays en développement, participent véritablement à la prise de décisions au niveau mondial. Cela requiert de combler les

écarts de développement, notamment grâce à une architecture financière internationale transformée et à un meilleur accès à l'innovation et aux sciences et techniques. Nous devons concrétiser le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et nous hâter de mettre en œuvre le Pacte numérique mondial.

Les Philippines sont très attachées à ce pacte et au renforcement du rôle de l'ONU pour remédier aux crises complexes d'aujourd'hui, notamment les menaces émergentes dans les sphères numérique, géopolitique, spatiale et maritime. Depuis 80 ans que nous sommes Membres de l'ONU, notre action dans les affaires mondiales a prouvé que nous sommes un partenaire fiable, un éclaireur et un artisan de la paix.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. Lambrinidis.

M. Lambrinidis (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Avant toute chose, je tiens à remercier la présidence chinoise du Conseil d'avoir convoqué cette importante séance. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats, ainsi que Monaco et Saint-Marin, s'associent à la présente déclaration.

Cette année, nous célébrons le quatre-vingtième anniversaire de l'ONU, pierre angulaire du système multilatéral fondé sur des règles et enceinte irremplaçable permettant à tous les États Membres de participer sur un pied d'égalité à la prise de décisions et d'aborder ensemble les défis existentiels et les possibilités que rencontre l'humanité aujourd'hui. Pour que le multilatéralisme fonctionne, toutefois, le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, doit continuer d'être notre guide à tous. Cela signifie que notre priorité absolue désormais doit être de veiller à ce que les violations ne soient pas commises en toute impunité.

L'incidence dévastatrice de ces violations est manifeste dans toutes les régions et dans tous les pays, depuis la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine jusqu'au Moyen-Orient, depuis l'Afghanistan jusqu'au Myanmar et depuis la République démocratique du Congo, le Soudan, le Sahel et la Corne de l'Afrique jusqu'en Haïti. Aujourd'hui, près de trois ans après le lancement de l'invasion russe, l'Union européenne réaffirme condamner résolument cette action, violation manifeste de la Charte. Nous réaffirmons notre appui constant, comme la Charte nous l'ordonne, à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Cette guerre d'agression a des répercussions mondiales, qui concernent presque tous les pays du monde, et notamment des conséquences sur la sécurité alimentaire et énergétique, touchant de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables. Plus que jamais, nous devons nous opposer à un monde dans lequel la force fait le droit, en Ukraine comme partout ailleurs dans le monde.

Notre attachement à l'application du principe de responsabilité pourrait d'ailleurs être notre meilleur espoir de prévenir la récurrence de ces crimes à l'avenir. Si nous ne pouvons pas les arrêter – et nous n'avons hélas pas été en mesure d'en arrêter beaucoup ces dernières années –, nous devons au moins essayer de les empêcher à l'avenir. Le système de justice pénale internationale, en particulier la Cour pénale internationale (CPI), revêt une importance capitale pour faire en sorte que les responsables de crimes d'atrocité répondent de leurs actes et pour rendre justice aux victimes. La CPI doit pouvoir s'acquitter en toute indépendance de son mandat de lutte contre l'impunité.

Nous nous félicitons que la note de cadrage préparée pour ce débat (S/2025/78, annexe) identifie de nouvelles menaces sur la sécurité, notamment celles liées aux changements climatiques et à la cybersécurité. Nous pouvons nous attaquer à ces

problèmes, mais nous ne pouvons le faire qu'ensemble. L'ONU reste notre boussole. Néanmoins, comme toute autre institution, elle doit évoluer avec son temps au lieu de rester le reflet d'un monde passé.

Malgré toutes les divisions et les crises observées actuellement, des signes d'espoir laissent penser qu'un multilatéralisme efficace est possible. Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) et le processus long et ardu, mais au final constructif, qui a conduit à son adoption montrent que nous pouvons travailler ensemble et obtenir des résultats. Cela prouve que, même dans des circonstances difficiles, les Membres de l'ONU peuvent convenir d'un large éventail de mesures, y compris concernant le développement durable, la réforme de l'architecture financière internationale, la coopération numérique, la jeunesse et les générations futures, la consolidation de la paix, les droits humains et, pour la première fois, des engagements concrets en vue de réformer le Conseil de sécurité.

Nous devons revitaliser l'ONU en honorant les engagements que nous avons pris dans le Pacte pour l'avenir. L'Union européenne est favorable à une réforme globale du Conseil de sécurité afin qu'il soit plus efficace, plus inclusif, plus transparent, plus démocratique et plus responsable et qu'il reflète mieux les réalités d'aujourd'hui en amplifiant la voix des régions sous-représentées, en particulier l'Afrique. Le monde a besoin d'un Conseil de sécurité capable de s'acquitter de son mandat et d'obtenir des résultats, notamment en respectant pleinement le paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte, qui limite l'utilisation du droit de veto en obligeant toute partie à un différend à s'abstenir de voter.

L'élan politique actuel en faveur des réformes, notamment celle de l'architecture financière internationale, doit également se traduire par des actions concrètes et réalisables. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de manière constructive en vue de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Séville, en Espagne, cette année. Nous sommes prêts à coopérer avec nos partenaires sur les questions liées au financement des objectifs de développement durable, à mettre en œuvre efficacement l'initiative phare de l'Union européenne en matière de développement durable, la stratégie « Global Gateway », à encourager la mobilisation des ressources et à promouvoir le financement durable de plans de développement respectueux de l'environnement et socialement inclusifs.

Cette année, nous aurons également d'autres occasions d'améliorer le système multilatéral. Pour prendre l'exemple de la paix et de la sécurité, l'examen du dispositif de consolidation de la paix, l'examen des opérations de paix, le vingt-cinquième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le vingtième anniversaire de la responsabilité de protéger et le dixième anniversaire du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité sont autant d'occasions singulières de nous attaquer, de manière inclusive et globale, aux défis qui se posent à la paix et à la sécurité.

Nous sommes bien conscients qu'il ne peut y avoir de fonctionnement efficace sans un financement adéquat. L'Union européenne et ses États membres sont, collectivement, les principaux bailleurs de fonds du système des Nations Unies, et les plus fiables, puisqu'ils paient l'intégralité des sommes dues, dans les délais impartis et sans condition. Nous contribuons à hauteur de plus de 22 % au budget ordinaire de l'ONU et de 21 % aux opérations de maintien de la paix, et nous fournissons plus d'un tiers des contributions volontaires. De concert avec ses États membres, l'Union européenne fournit collectivement 41 % de l'aide publique au développement mondiale, ce qui en fait de loin le principal bailleur de fonds et partenaire dans le monde. Nous sommes à l'écoute des besoins dans le monde entier et nous nous engageons à les satisfaire. Mais nous ne pouvons pas le faire seuls. Nous devons également aider l'ONU à s'acquitter beaucoup plus efficacement de son mandat, de notre mandat, sur le terrain.

Il y a 80 ans, les buts et les principes de l'ONU ont été inscrits dans la Charte. Quatre-vingts ans plus tard, nous pouvons affirmer que, malgré ses imperfections, l'ONU reste l'initiative mondiale la plus remarquable pour préserver la paix, ouvrir la voie au développement, défendre les droits humains et faire face aux crises existentielles telles que les changements climatiques. De l'avis de l'Union européenne, il est de notre responsabilité quotidienne de faire en sorte que cette initiative devienne une réalité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Zimbabwe.

M. Mushayavanhu (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Nous remercions votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance, qui revêt la plus haute importance, et nous vous félicitons de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous remercions également S. E. M. Wang Yi et le Secrétaire général de leurs éclairages très utiles.

Le préambule de la Charte des Nations Unies commence par ces mots immortels : « Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre ». La Charte mentionne ensuite l'égalité de droits des nations, grandes et petites, et prend l'engagement solennel d'unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Depuis près de 80 ans, ces principes sous-tendent notre quête d'un monde juste et pacifique. Mais aujourd'hui, face à des crises toujours plus nombreuses, des conflits aux changements climatiques en passant par l'instabilité économique et les fractures technologiques, nous devons nous demander si nos structures de gouvernance mondiale sont adaptées à l'objectif visé. Si ce n'est pas le cas, alors une réforme s'impose impérativement.

L'histoire de l'ONU nous enseigne que, lorsqu'il a été pratiqué avec sincérité, le multilatéralisme a permis de prévenir les conflits, de faciliter la décolonisation, de faire progresser le développement et de protéger les droits humains. Trop souvent, cependant, il n'est pas à la hauteur. Trop souvent, les réponses aux crises sont lentes, la prise de décision est déséquilibrée et les structures obsolètes ne reflètent pas les réalités contemporaines. Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) offre l'occasion de remodeler cette gouvernance mondiale de manière à ce qu'elle soit adaptée aux menaces pressantes de notre époque, telles que les changements climatiques, les pandémies, les conflits, l'instabilité économique et la fracture technologique de plus en plus marquée.

La réforme du Conseil de sécurité est au cœur de cet effort. L'augmentation du nombre de ses membres, en particulier au profit de l'Afrique et du monde en développement, renforcera non seulement sa légitimité, mais aussi son efficacité. Aucun pays ne devrait utiliser son droit de veto pour provoquer la paralysie dans les périodes de crise mondiale. Au contraire, le Conseil devrait poursuivre son objectif principal en faisant preuve de crédibilité, d'équité et d'efficacité. Il est tout aussi important de renforcer l'Assemblée générale, l'organe le plus démocratique et le plus représentatif des Nations Unies. Elle joue un rôle crucial dans l'élaboration des normes mondiales, mais son influence demeure limitée lorsque le Conseil de sécurité reste dans l'impasse. En renforçant le rôle de l'Assemblée générale dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits, l'ONU gagnera en efficacité et en légitimité et sera mieux à même de faire face aux défis mondiaux.

Outre les menaces traditionnelles pour la sécurité, nous sommes confrontés à des défis tels que les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, les cybermenaces et le terrorisme, qui ne connaissent pas de frontières et touchent de manière disproportionnée les pays en développement. Le système de gouvernance mondiale doit apporter un soutien accru à ces pays sous la forme d'une assistance technique, financière et stratégique. Un système de sécurité qui fait fi de ces menaces est incomplet.

La justice dans la gouvernance commence par l'application égale du droit international. Les mesures coercitives unilatérales violent le principe de souveraineté, étouffent le progrès économique et punissent les citoyens ordinaires. Le Zimbabwe, comme beaucoup d'autres pays, continue de supporter le fardeau de ces mesures injustes. Le véritable multilatéralisme passe par le respect de la souveraineté, la justice et la non-ingérence. L'ONU doit s'opposer fermement à ces violations, comme cela a été demandé dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale. Les disparités économiques restent l'un des plus grands obstacles à un ordre mondial juste, le commerce déloyal, une architecture financière internationale inéquitable et l'exclusion technologique contribuant au sous-développement. Parmi les solutions figurent le commerce équitable, l'allègement de la dette, une architecture financière internationale plus juste et l'investissement durable. La technologie doit rassembler, et non diviser, en assurant une gouvernance inclusive de l'intelligence artificielle qui garantisse le partage équitable de ses bienfaits.

Si nous voulons relever les défis qui nous attendent, l'ONU doit être plus inclusive et plus transparente, et mieux adaptée aux réalités d'aujourd'hui. La voie à suivre est claire : nous avons besoin d'un système multilatéral réformé et renouvelé qui préserve la dignité, la sécurité et la prospérité de toutes les nations, grandes et petites.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bulgarie.

M^{me} Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Union européenne et par la représentante de la Nouvelle-Zélande au nom d'un groupe d'États. Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Avant toute chose, je tiens à remercier la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat extrêmement utile, qui nous donne l'occasion de réaffirmer nos engagements en faveur du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'ordre international fondé sur des règles. Toutefois, à une époque où les tensions géopolitiques sont de plus en plus vives et où l'instabilité s'accroît, la réaffirmation seule ne suffit pas. Nous devons réformer d'urgence le système multilatéral afin qu'il produise des résultats concrets pour la paix et la sécurité, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982).

La crédibilité du Conseil de sécurité est menacée lorsqu'il n'agit pas, ce qui favorise l'escalade de la violence, l'augmentation du nombre de victimes civiles et l'aggravation des crises humanitaires. Les membres permanents ont la responsabilité sans égale de veiller à ce que le Conseil s'acquitte du mandat que lui confère l'Article 24 de la Charte, à savoir agir rapidement et efficacement au nom des États Membres de l'ONU, ce qui implique de s'élever au-dessus des intérêts strictement nationaux. Chaque fois que le Conseil n'agit pas, cela ne fait que renforcer la nécessité urgente de le réformer. Chaque veto ou menace de veto doit résonner comme un appel à l'action pour l'Assemblée générale afin qu'elle exerce l'autorité que lui confère la Charte.

Le manuel au format numérique intitulé *Assembly for Peace*, auquel nombre d'orateurs et d'oratrices ont fait référence aujourd'hui, met en exergue les situations dans lesquelles l'Assemblée générale a pris des mesures décisives suite à l'inaction du Conseil de sécurité. Une Assemblée générale forte et engagée est indispensable pour revitaliser le multilatéralisme, comme le souligne le Pacte pour l'avenir. L'Assemblée générale doit continuer d'affirmer son rôle, comme elle l'a fait en adoptant la résolution sur l'initiative relative au veto (résolution 76/262), en veillant au respect intégral de la Charte et, le cas échéant, en clarifiant ses dispositions, y compris celles relatives à l'exercice du droit de veto, en particulier le paragraphe 3 de l'Article 27. Il faut mettre en place un cadre solide pour empêcher les membres du Conseil de

sécurité d'agir uniquement dans leur intérêt national et au détriment de la paix et de la sécurité internationales. Le débat sur le renforcement du multilatéralisme doit se poursuivre parallèlement aux efforts que nous déployons pour faire respecter l'état de droit, garantir l'application du principe de responsabilité et protéger les droits humains pour tous. Il est tout aussi important d'adopter des réformes permettant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, de s'attaquer aux inégalités mondiales et de renforcer les structures de gouvernance.

Enfin, la Bulgarie reste fermement attachée à un système multilatéral inclusif, responsable et efficace au service de la paix, de la démocratie et de la prospérité pour tous, qui s'articule autour de l'ONU et de la Charte. Cet objectif ne peut être atteint que par le biais de partenariats sincères, du respect mutuel et du strict respect des règles et principes qui sous-tendent la coopération internationale.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Vinhas Tavares Gabriel (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe à la déclaration de l'Union européenne et à la déclaration commune faite par la représentante de la Nouvelle-Zélande au nom de 61 pays. Nous remercions la Chine d'avoir organisé cet important débat, ainsi que le Secrétaire général de ses observations éclairantes.

Le multilatéralisme est au cœur de la politique étrangère du Portugal. Notre approche est définie par ce principe, cet objectif et cette pratique. Nous défendons un système multilatéral fondé sur des règles, ancré dans le droit international et les trois piliers de la Charte des Nations Unies, à savoir la promotion de la paix, des droits humains et du développement durable.

Adopté il y a cinq mois, le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1) fournit une feuille de route pour la réforme de la gouvernance mondiale, en réaffirmant le rôle central de l'ONU et en renforçant une coopération multipartite. Son succès dépend non seulement de la volonté politique, mais aussi d'un appui financier aux priorités urgentes, telles que les objectifs de développement durable (ODD), l'action climatique, la sécurité alimentaire, les migrations, le financement équitable, l'intelligence artificielle et l'aide humanitaire. Cet objectif ne peut pas être atteint par le biais de mesures unilatérales qui contournent les institutions multilatérales. Le Nouvel Agenda pour la paix, qui a inspiré le Chapitre 2 du Pacte, réaffirme le consensus mondial sur le renforcement du rôle de l'ONU dans la diplomatie préventive. La crédibilité du Conseil de sécurité dépend de la prise en compte des multiplicateurs de menace que sont les changements climatiques, l'élévation du niveau de la mer, la pauvreté et l'exclusion sociale, et de la pleine intégration des femmes et des jeunes dans le continuum de la paix.

Le Pacte préconise également la réforme du Conseil de sécurité, pour le rendre plus représentatif, plus inclusif, plus transparent, plus efficace et plus démocratique et pour l'amener à rendre davantage de comptes. Une utilisation responsable du droit de veto est primordiale pour préserver l'action collective. Le Portugal appelle à la pleine mise en œuvre du paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies, qui impose aux parties à un différend de s'abstenir de voter, et soutient fermement l'initiative franco-mexicaine relative au veto et le Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence.

L'ONU doit également approfondir sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, y compris l'Union africaine, en soutenant les efforts de paix de l'Union africaine et en harmonisant les programmes de développement. Le Portugal est déterminé à renforcer l'efficacité du Conseil, notamment par le biais de notre candidature à un siège non permanent pour la période de 2027 à 2028. En tant que partenaire fiable de l'ONU et pourvoyeur de sécurité, nous apportons une vaste expérience en

matière de maintien et de consolidation de la paix. Nous plaidons également pour un Conseil plus ouvert et plus transparent, coopérant plus étroitement avec les organes des Nations Unies et répondant mieux aux besoins de tous les États Membres.

Il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de renforcer la résilience, notamment au moyen de stratégies nationales de prévention. Nous appelons à l'application cohérente du droit international et soutenons une justice pénale internationale forte, ancrée dans la Cour pénale internationale. Le système multilatéral a ses défauts, mais il reste le mécanisme le plus efficace pour relever les défis mondiaux. Pour rester pertinent, il doit s'adapter, être réformé et s'améliorer, pas démantelé.

Le Portugal participe activement au débat sur l'avenir du multilatéralisme, y compris du Conseil de sécurité ainsi que du système financier international, notamment en jouant un rôle de premier plan dans le Processus d'examen du financement du développement. Nous sommes favorables à une réforme de l'architecture financière internationale pour la rendre plus représentative et pour assurer un financement adéquat des ODD.

Outre le Conseil de sécurité et l'architecture financière internationale, nous devons revitaliser les travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en assurant une meilleure coordination entre les principaux organes des Nations Unies. Il est capital que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents stimule efficacement le développement et garantisse la paix pour préserver la cohésion et l'efficacité de l'ONU.

À l'approche du quatre-vingtième anniversaire de l'ONU, le Portugal reste convaincu que le multilatéralisme fonctionne. Grâce au dialogue et à la coopération, nous pouvons surmonter les divisions et faire de la réforme de l'ONU une réalité, malgré les difficultés qu'elle présente.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Løvold (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Chine d'avoir organisé ce débat public très important, qui arrive à point nommé.

La Norvège est une fervente partisane du multilatéralisme. Des institutions et une coopération internationales efficaces assurent la prévisibilité, renforcent notre résilience et notre sécurité. Elles servent nos intérêts communs. Les 80 dernières années nous ont appris que l'avènement d'un monde pacifique et prospère passe nécessairement par une coopération multilatérale fondée sur le droit international. C'est pourquoi nous avons besoin d'une ONU pertinente et capable de relever les défis mondiaux de notre époque. Le Pacte pour l'avenir est un cadre que nous avons adopté pour renouveler et revitaliser la coopération multilatérale et la réforme. Qu'il me soit permis de souligner brièvement trois points.

Premièrement, en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, le monde a changé depuis 1945, et le Conseil doit en faire autant. L'absence d'une réforme institutionnelle nuit à sa légitimité et à son efficacité. L'incapacité du Conseil à agir dans certains des conflits les plus graves aujourd'hui ne fait qu'exacerber cette situation. La Norvège est favorable à une réforme pour rendre le Conseil plus représentatif et plus efficace. Il faut augmenter le nombre de membres permanents et élus et réparer l'injustice historique faite à l'Afrique. L'exercice du droit de veto doit être restreint plutôt qu'élargi. Le recours fréquent au droit de veto paralyse le Conseil et sape sa crédibilité. Conformément au Pacte pour l'avenir, nous devons en particulier discuter de la manière de garantir l'application cohérente du paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies. Aucun État ne doit voter sur un différend auquel il est partie.

Deuxièmement, pour ce qui est de l'état de droit, après des délibérations et des négociations minutieuses menées par des générations successives, nous avons élaboré un ensemble de règles du droit international, notamment la Charte des Nations Unies,

qui constitue le fondement des relations pacifiques entre les États. Par l'intermédiaire de l'ONU, nous avons également défini d'autres principes clefs qui codifient le droit international humanitaire, ainsi que le droit international des droits de l'homme, y compris les droits des femmes. Nous devons être cohérents dans l'application des règles. Nous devons éviter le deux poids, deux mesures. Nous devons traiter les cas similaires de la même manière, quel que soit le contexte. Nous devons dénoncer nos adversaires s'ils violent ces règles, mais aussi nos amis. Nous devons soutenir et protéger les institutions qui font respecter le droit, notamment la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale. Nous devons lutter contre l'impunité et nous devons être en mesure de demander des comptes aux auteurs de ces actes.

Troisièmement, en ce qui concerne la réforme de la gouvernance économique, l'accroissement des inégalités engendre la pauvreté, érode la confiance et conduit au populisme et à l'extrémisme dans les pays. Les inégalités croissantes entre les pays sapent la confiance au niveau mondial, et partant, l'efficacité du système multilatéral. À juste titre, le Pacte pour l'avenir propose des mesures pour accroître le financement du développement durable, alléger suffisamment et promptement la dette des pays en difficulté, réformer l'architecture financière internationale et promouvoir une coopération fiscale internationale plus inclusive et plus efficace.

La Norvège continuera à promouvoir la réforme de la gouvernance mondiale pour permettre à l'ONU de rester pertinente et de s'acquitter de son mandat, tel qu'il est énoncé dans la Charte. Il s'agit de relever les défis mondiaux de notre époque, et plus précisément de maintenir la paix et la sécurité internationales, de défendre les droits humains et de promouvoir le développement durable, en d'autres mots, les trois piliers principaux de la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Blanco Conde (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Lorsque l'Organisation a été créée, nous vivions dans un monde différent. Seuls les grands visionnaires et les auteurs de science-fiction auraient pu imaginer la mondialisation, la révolution technologique, la montée en puissance des économies émergentes, la Révolution verte, les évolutions démographiques importantes et, enfin, la guerre froide et ses conséquences. Ces grandes tendances ont changé la face du monde et il peut sembler que l'Organisation, malgré tout le travail qu'elle a accompli au cours des 80 dernières années, ait eu du mal à suivre le rythme et à s'adapter à l'époque nouvelle.

En 1945, nos illustres prédécesseurs ont bien pris en compte la situation dans son ensemble, mais ce qui se passait à plus petite échelle a été négligé. Nous le voyons dans le nombre élevé de conflits ouverts qui assombrissent les perspectives de paix, une paix pour laquelle nous travaillons tous avec acharnement. Il y a plus de conflits ouverts aujourd'hui qu'en 1946. Cette réalité émergente illustre de façon encore plus criante la profonde disparité entre les pays, contraignant notre Sud mondial, qui n'a jamais bénéficié d'un plan Marshall, à avancer de plus en plus vite pour ne pas être laissé de côté. Pour replacer les choses dans leur contexte, parmi les États qui font l'objet d'un mandat du Conseil de sécurité, la moitié sont des pays à revenu intermédiaire et l'autre moitié fait partie des pays les moins avancés. Un seul pays, Chypre, peut être considéré comme un pays à revenu élevé.

Selon l'universitaire norvégien Glenn Diesen, nous parlons actuellement de la fin de l'unipolarité et de la montée de la multipolarité, qui repose sur le maintien d'un équilibre des pouvoirs visant à limiter les ambitions expansionnistes et hégémoniques des États. M. Diesen affirme que la diplomatie est un système multipolaire qui cherche à améliorer la compréhension mutuelle d'intérêts de sécurité concurrents et à parvenir à un compromis pour améliorer la sécurité de tous les États. Il est essentiel de se mettre à la place de son adversaire et de reconnaître que si ses

problèmes de sécurité sont réglés, notre propre sécurité est également renforcée. À cet égard, le multilatéralisme devient encore plus important. Nous prônons un multilatéralisme adapté à la multipolarité. Il doit être renouvelé, c'est vrai, mais d'une manière qui favorise un dialogue constructif. Comme on dit dans mon pays, les gens se comprennent en se parlant.

L'une des conséquences les plus tristes de la pandémie de maladie à coronavirus est qu'elle nous a amenés à nous éloigner les uns des autres. Nous continuons de garder nos distances. La diplomatie est une affaire de proximité, et non d'éloignement. Nos processus intergouvernementaux doivent nous rapprocher à nouveau afin que nous puissions négocier directement.

Ce serait une excellente chose, en particulier à l'approche de processus importants tels que le deuxième Sommet mondial pour le développement social. Nous espérons que ce sera l'occasion de forger un nouveau contrat social qui nous rapprochera d'un multilatéralisme renouvelé et qui défendra les plus vulnérables, afin de ne laisser personne de côté.

Les organes principaux de l'ONU doivent également être réformés pour s'adapter à la nouvelle réalité géopolitique. De même, les processus en cours doivent se poursuivre et il nous appartient de les mettre pleinement en œuvre. Je pense par exemple au Pacte pour l'avenir, qui appelle à la pleine mise en œuvre de la Charte des Nations Unies et au renforcement des relations entre le Conseil et l'Assemblée générale, cette dernière étant l'incarnation du multilatéralisme.

Pour terminer, je voudrais souligner que nous ne pourrions pas affronter les grandes tendances actuelles si nous n'actualisons pas notre approche en conséquence. Alors, au travail!

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède.

M^{me} Clase (Suède) (*parle en chinois*) : Je remercie la Chine d'avoir organisé ce débat public sur le multilatéralisme et sur la réforme et l'amélioration de la gouvernance mondiale. La Suède approuve pleinement l'importance de ce sujet.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Nous commémorons cette année le quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. C'est un moment de célébration, mais aussi de réflexion sur les réussites de l'Organisation, ainsi que sur les défis à venir. Tout au long de son histoire, l'ONU a offert une plateforme sans équivalent pour le dialogue mondial. Le renforcement de la coopération multilatérale et du dialogue international est dans notre intérêt commun. Ensemble, nous devons veiller à ce que nos institutions multilatérales fonctionnent de manière efficace et responsable et à ce qu'elles produisent des résultats sur le terrain.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un nombre étourdissant de problèmes mondiaux. Les conflits armés se multiplient dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes. Les changements climatiques sont largement considérés comme faisant peser une menace sur la sécurité mondiale et les moyens de subsistance. Le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité organisée perturbent la vie de trop nombreuses personnes dans le monde entier. Les droits humains et l'égalité des genres se heurtent à une résistance dans de nombreux pays. Et malheureusement, la mise en œuvre des objectifs de développement durable a pris du retard. Les défis qui nous attendent sont si complexes qu'ils ne peuvent être relevés par les pays à titre individuel. Dans le monde contemporain, l'ONU est plus nécessaire que jamais. Qu'il me soit permis de faire trois observations.

Tout d'abord, le Sommet de l'avenir a illustré avec force ce que la coopération multilatérale peut et doit représenter. Son résultat, le Pacte pour l'avenir, est notre plan d'action pour la réforme. Le Pacte numérique mondial est le premier cadre global pour les questions numériques, y compris l'intelligence artificielle. Il est maintenant temps de passer de la parole aux actes et de donner un coup d'accélérateur à la réalisation des objectifs de développement durable.

Deuxièmement, le Conseil, l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit être plus transparent, plus représentatif et plus responsable. Une approche intégrée de la paix et de la sécurité est essentielle. La prévention et la pérennisation de la paix doivent occuper une place centrale. Malheureusement, nous réagissons rarement aux signaux d'alerte rapide pour prévenir les conflits émergents. Les pays sortant d'un conflit retombent trop souvent dans la violence et l'insécurité. Nous devons travailler sur les trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir le développement durable, la paix et la sécurité et les droits humains, pour agir rapidement et de manière décisive. Nous devons mettre davantage l'accent sur le lien entre l'éducation et le développement économique. Le Conseil doit également être prêt à reconnaître l'ensemble des menaces contre sur la paix et la sécurité internationales.

Troisièmement, rien de tout cela ne peut être réalisé en l'absence de respect du droit international. Cela suppose de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États, ainsi que de renforcer l'application du principe de responsabilité et de lutter contre l'impunité. Nous devons lutter résolument contre les tentatives de porter atteinte à la Charte des Nations Unies et à ses principes. L'agression de la Russie contre l'Ukraine constitue une violation flagrante du droit international.

Nous devons réaffirmer notre soutien au système judiciaire international. Nous devons garantir l'indépendance et respecter pleinement l'intégrité de la Cour internationale de Justice et de la Cour pénale internationale.

L'égalité des genres est une valeur fondamentale de l'Organisation. Elle est profondément ancrée dans ses principes et reflétée dans la Charte, ce qui en fait un droit humain fondamental que l'ONU promeut dans le monde entier. Les mesures prises actuellement dans de nombreux pays pour nuire à l'égalité des genres sont profondément inquiétantes.

À l'approche du quatre-vingtième anniversaire de l'ONU, nous devons réinvestir dans un multilatéralisme qui donne des résultats. Le dilemme auquel nous sommes constamment confrontés dans le cadre de la diplomatie multilatérale est de savoir comment faire participer tout le monde tout en obtenant des résultats. Le Pacte pour l'avenir montre que c'est possible dès lors que nous faisons tous un effort sérieux. Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Finlande.

M^{me} Kalkku (Finlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce très important débat public.

En cette époque où nous nous apprêtons à célébrer le quatre-vingtième anniversaire de l'ONU, le multilatéralisme est véritablement mis à l'épreuve. La multipolarité est souvent évoquée comme un nouveau modèle pour le monde moderne. Depuis quelques années, toutefois, nous commençons malheureusement à en observer un des effets : une instabilité croissante. Nombreux sont ceux qui se sentent libres de recourir aux moyens militaires pour réaliser leurs objectifs divers. On recense aujourd'hui un nombre de conflits armés sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Des frontières ont été franchies. On tente d'annexer des territoires appartenant à d'autres. Le respect de la vie et des infrastructures civiles n'a plus cours dans de nombreux conflits, et le droit international humanitaire est souvent négligé.

Le monde évolue dans le mauvais sens. La Finlande reste convaincue que le multilatéralisme fondé sur des règles, s'il est réformé, représente le meilleur modèle pour le monde moderne. Pour la plupart, les Membres de l'ONU sont de petits États. Inutile de préciser que, pour eux, l'ONU et le droit international sont indispensables. Toutefois, l'ONU n'a pas été créée uniquement pour appuyer l'existence et les droits des petits États, mais pour préserver la paix et la stabilité de tous ses Membres : nous, peuples des Nations Unies. La vision du multilatéralisme est encore tout à fait d'actualité.

Premièrement, les progrès observés dans le monde ont peut-être été suffisamment importants pour être irréversibles. L'immense majorité des Membres de l'ONU est favorable au multilatéralisme. Nous payons notre écot. Si l'ONU ou ses organes principaux sont critiqués, c'est peut-être parce que les Membres attendent beaucoup d'eux. Pour la plupart, nous souhaitons que l'ONU tienne ses promesses et ses engagements et qu'elle fasse respecter la Charte. Mus par l'esprit du multilatéralisme, nous avons fait des compromis et convenu du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), qui fixe notre cap vers l'avenir, aux côtés des objectifs de développement durable. Aujourd'hui, nombre d'orateurs ont souligné l'importance de réaliser ces objectifs. L'année 2015 était très difficile, mais elle a aussi été une année phare, assortie de réalisations multilatérales majeures : l'Accord de Paris, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Aujourd'hui encore, ces trois instruments sont extrêmement pertinents.

Deuxièmement, le système des Nations Unies n'est pas parfait, et il a assurément besoin d'être réformé et modernisé. Ses organes doivent fonctionner avec efficacité et mieux s'attacher à régler des problèmes majeurs, au lieu d'être mis sur la touche. En 80 ans, la composition des Membres de l'ONU a considérablement évolué. Sans l'ONU, toutefois, la situation serait bien pire et bien plus chaotique. D'innombrables agents et soldats de la paix sont à l'œuvre dans le monde entier au service d'un idéal commun et pour promouvoir la paix, le développement durable et les droits humains.

Troisièmement, même si le droit international n'est pas toujours respecté, il a néanmoins gagné en importance et en portée. De nouveaux traités ont vu le jour et les États font toujours plus confiance à l'autorité des institutions judiciaires, telles que la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale.

Quatrièmement, le multilatéralisme fonctionne et progresse à l'échelle régionale, ce qui, à son tour, conforte l'ONU. De nombreuses institutions régionales ont été couronnées de succès. Prenons l'exemple de l'Union européenne, qui garantit la paix et le bien-être de ses membres après une histoire très turbulente, et qui est désormais le premier bailleur de fonds du développement mondial. On peut aussi prendre l'exemple de l'Union africaine, ou d'autres institutions régionales importantes en Asie et en Amérique latine.

Dénigrer l'ONU est désormais un sport populaire et le multilatéralisme semble assurément vivre des heures sombres. Mais la nécessité d'un système multilatéral ancré dans le droit international, loin d'avoir disparu, a augmenté. L'ONU ne peut réussir que si nous la respectons, si nous nous en servons et si nous en faisons une organisation moderne et efficace, capable de défendre la Charte et nos idéaux communs.

L'ONU a-t-elle besoin d'être réformée sur le fond ? Absolument. Pouvons-nous nous permettre de mettre l'ONU sur la touche ? Absolument pas.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant du Pakistan a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Asif Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit contrainte de prendre la parole pour répondre à la déclaration faite par le représentant de l'Inde.

Mentir ou brouiller les pistes ne changera rien à la réalité juridique, politique et historique. Contrairement à ce qui a été dit, le Jammu-et-Cachemire n'a jamais fait et ne fait pas partie intégrante de l'Inde. Le Jammu-et-Cachemire est un territoire contesté internationalement reconnu comme tel. Il suffit de consulter les cartes officielles de l'ONU pour s'en rendre compte. En occupant par la force certains pans du Jammu-et-Cachemire, l'Inde contrevient à de multiples résolutions du Conseil de sécurité qui réaffirment que le sort final du Jammu-et-Cachemire sera décidé par son peuple dans le cadre d'un plébiscite organisé sous l'égide de l'ONU, c'est-à-dire via l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple cachemirien. Ce droit inaliénable, que l'Inde nie effrontément depuis plus de 70 ans en violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil, fait partie des droits les plus fondamentaux des peuples : un droit *ergo omnes*, qui ne peut être abrogé par des actions unilatérales.

L'Inde s'est emparée du Cachemire en réprimant brutalement son peuple avec une armée d'occupation forte de 900 000 soldats. Depuis le 5 août 2019, faisant fond sur les mesures unilatérales et illégales qu'elle a prises pour consolider son occupation du Jammu-et-Cachemire, l'Inde procède à des transformations démographiques pour spolier la population musulmane, majoritaire dans ce territoire occupé, de ses biens et de ses droits, en violation grave de la quatrième Convention de Genève. Ni la force ni la fraude ne parviendront à venir à bout de la quête de liberté et d'autodétermination des Cachemiriens.

Les résolutions 91 (1951) et 122 (1957) disposent clairement qu'aucune mesure unilatérale, pas même un simulacre d'élection organisé sous occupation étrangère, ne peut décider du sort final du Jammu-et-Cachemire. Au lieu d'induire la communauté internationale en erreur et de laisser aveugler par son orgueil, l'Inde devrait honorer son obligation internationale de permettre aux Cachemiriens d'exercer leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Nous avons également entendu le représentant indien brandir le spectre du terrorisme pour détourner l'attention et marquer des points sur le plan diplomatique. Il est particulièrement ironique que l'Inde qui, au Jammu-et-Cachemire occupé, commet la pire forme de terrorisme d'État, se fasse passer pour une victime. C'est un stratagème bien connu de tous les occupants et de tous les colons que de qualifier de terrorisme les combats légitimes pour la liberté et la libération. Au lieu de calomnier d'autres pays en les accusant de terrorisme, l'Inde devrait réfléchir sincèrement à sa propre campagne d'assassinats ciblés, de subversion et de terrorisme dans des pays étrangers. C'est l'Inde qui soutient et finance le terrorisme contre le Pakistan en recourant à ses supplétifs, comme Tehrik-e Taliban Pakistan, la brigade Majid ou l'Armée de libération du Baloutchistan. Ce pays est insensible à la dimension humaine tragique du terrorisme. L'Inde, pointée du doigt parce qu'elle dirige un syndicat mondial du terrorisme, ne connaît pas de limite à ses bassesses. De régionale, la franchise du terrorisme d'État indien est devenue mondiale, et atteint maintenant les rivages nord-américains.

Le Président (*parle en chinois*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'au jeudi 20 février, à 15 heures.

La séance est suspendue à 18 h 10.